

Année 2013

*L'action des
services de l'Etat
dans les Deux-Sèvres*

79





SOMMAIRE

Avant-propos (page 1)

1 Sécurité, citoyenneté et réglementation

Sécurité (page 2)

Sécurité et prévention de la délinquance
Sécurité routière
Sécurité civile
Sécurité alimentaire et non alimentaire des consommateurs

Citoyenneté (page 7)

Elections
Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
Mission de mémoire

Réglementation (page 8)

Délivrance des titres
Autres autorisations

2 Emploi, développement économique et finances publiques

Emploi et développement économique (page 11)

Emploi

Finances publiques (page 13)

Direction départementale des finances publiques (DDFiP)
Douanes : bureau de Niort
Soutien aux exportations et aux échanges communautaires

3 Education nationale et culture

Education nationale (page 17)

Premier degré
Second degré

Culture : deux axes prioritaires (page 20)

Développement culturel du territoire
Restauration et sauvegarde du patrimoine



4 *Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires*

Cohésion sociale (page 24)

Politiques éducatives et d'accompagnement social
Soutien à la vie associative et au sport

Protection des populations (page 26)

Protection des consommateurs
Protection sanitaire de l'alimentation
Protection animale

Santé dans les territoires (page 28)

Veille et sécurité de l'environnement et des milieux
Veille et l'alerte sanitaire

5 *Territoires, agriculture, développement durable et collectivités territoriales*

Territoires (page 32)

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Agriculture durable (page 32)

Développement durable et protection de l'environnement (page 33)

Environnement
Eau et biodiversité
Traitement d'anciens sites industriels
Planification et urbanisme
Habitat, efficacité énergétique

Collectivités territoriales (page 36)

Contrôles de légalité et budgétaire des collectivités
Coopération intercommunale

Conclusion (page 38)



Avant-propos



Le rapport d'activité des services de l'État a vocation à présenter la diversité des domaines d'intervention des fonctionnaires qui participent à la conduite des actions de l'État dans le département.

Au fil de ce rapport, je souhaite que vous ressentiez l'engagement constant de ces agents pour mettre en œuvre, dans l'intérêt général, avec détermination et dévouement, les politiques de l'Etat au service des habitants des Deux-Sèvres.

Je veux leur rendre hommage et les remercier pour le travail accompli.

L'administration départementale que je dirige est une administration de proximité, qui a le souci de l'écoute des acteurs du territoire. Elle a la volonté de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques et d'assumer avec efficacité les compétences qui lui sont dévolues.

En 2013, la mise en œuvre de la réforme de l'intercommunalité, la promotion de l'emploi et le soutien aux entreprises, la transition énergétique, la rénovation de l'école, la sécurité des biens et des personnes auront été autant d'axes forts des politiques publiques portées par l'Etat. Les résultats obtenus sont directement liés à notre capacité à bien articuler les actions des services de l'Etat avec les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des entreprises ou du monde associatif.

J'attache une attention toute particulière au développement des partenariats territoriaux : les enjeux auxquels nous faisons face nécessitent que nous agissions ensemble au service de la population.

A cet égard, je me félicite tout particulièrement de l'excellente collaboration nouée entre les services de l'Etat, les élus ainsi que les services de la collectivité départementale signe de la qualité des relations entre nos deux institutions.

Pierre Lambert

Préfet des Deux-Sèvres



Sécurité

■ La sécurité et la prévention de la délinquance

Les **chiffres** de la délinquance en Deux-Sèvres, pour 2013, sont **en légère augmentation** par rapport à ceux de 2012, notamment au titre des violences aux personnes et atteintes aux biens.

Toutefois, **le département des Deux-Sèvres reste parmi les plus sûrs**, classé aux :

- 84^{ème} rang national pour les violences aux personnes ;
- 79^{ème} rang pour les atteintes aux biens.

Trois constats ressortent de l'analyse des principaux indicateurs de la délinquance :

1. les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) augmentent faiblement :

1 550 faits ont été constatés, contre 1 492 en 2012, répartis de la façon suivante :

- violences physiques crapuleuses : 123 faits, (+ 13,89 % par rapport à 2012) ;
- violences physiques non crapuleuses : 902 faits, (- 4,16 %) ;
- violences sexuelles : 196 faits, (+ 5,38 %).

2. les atteintes aux biens (AAB) sont également **plus nombreuses** : 7 769 faits contre 7 320 en 2012 (+ 6,13%). Cette augmentation est essentiellement due au nombre de **cambriolages en hausse de 20,96 %**, en dépit des campagnes d'information du public sur les conduites à tenir. Cette hausse concerne tant les résidences principales et secondaires, que les locaux industriels, commerciaux ou financiers. Un important travail de sensibilisation à la lutte contre les cambriolages a donc été poursuivi auprès des professionnels et des élus.

3. les **escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)** sont également en **légère augmentation**, 1 513 faits contre 1 408 en 2012, soit 7,46 % de plus. Pour ce type d'infractions, le département se situe au 67^{ème} rang.



Dans les deux circonscriptions de police de Niort et Thouars pour la 4^{ème} année consécutive, une baisse de la délinquance globale de 4,48 % a été enregistrée.

La délinquance de voie publique et les dégradations ont régressé. Si le nombre de cambriolages est stable, les vols d'automobiles sont en net recul pour la 3^{ème} année consécutive et les vols à la roulotte et d'accessoires diminuent également. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse modeste en valeur absolue (+ 30 faits) dont les violences physiques crapuleuses qui augmentent régulièrement depuis

trois ans. L'action de la police nationale s'est attachée à couvrir le champ du typique prévention/dissuasion/répression pour assurer une meilleure sécurité à tous les citoyens.



Dans la zone de gendarmerie la délinquance globale constatée a **augmenté de 9,96 % en un an**.

Les atteintes aux biens, notamment les cambriolages, sont en hausse sensible de 12,2 %. Toutefois, même si cette hausse est significative, le nombre de faits, par tranche de 10 000 habitants, reste très inférieur à la moyenne nationale en zone de gendarmerie (17,28 faits en Deux-Sèvres mais 28,2 au niveau national). La mise en place de **deux groupes d'enquêtes et de lutte anti-**

cambriolages (GELAC) contribue au bon niveau du taux d'élucidation (45,13 % des faits), supérieur au taux national (41,2 %). Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en légère hausse (+ 2,6 %) mais les violences physiques crapuleuses et non crapuleuses sont en baisse. Les AVIP continuent de se produire, en grande majorité, au sein de la cellule familiale dans un contexte souvent alcoolisé.

En définitive, la **mobilisation des services de la police et de la gendarmerie**, en lien avec la justice, a permis de maîtriser l'augmentation de la délinquance dans le département. Il en est ainsi pour les cambriolages en secteur de gendarmerie avec la mise en place des GELAC ou pour les AVIP en secteur de police.

Enfin, en termes de **prévention**, la relance de l'activité des **cinq conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** ainsi que le nouveau **plan départemental de prévention de la délinquance pour les années 2013/2017** doivent permettre d'apporter des réponses adaptées et une **approche territorialisée** de ces phénomènes.

■ La sécurité routière

Tout d'abord, les **cinq orientations nationales** pour 2013 ont concerné :

- la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- l'accidentalité des jeunes ;
- la lutte contre l'accidentalité des deux-roues motorisés ;
- la lutte contre les vitesses excessives ou inadaptées ;
- les actions de prévention en direction des seniors.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Cependant, 2013 a été une année difficile, marquée par une augmentation de la gravité des accidents et une implication plus forte des deux roues dans les accidents de la route.

Contrairement à 2012, il a été relevé une **augmentation du nombre** :

- d'accidents (+ 9) soit une augmentation de 4,73% ;
- d'accidents mortels (+ 10) soit une augmentation de 55,55 % ;
- de tués (+ 8) soit une augmentation de 36,36 % ;
- de blessés (+ 2) soit une augmentation de 0,86 % ;
- de blessés hospitalisés (+ 21) soit une augmentation de 12,80 %.

De plus, **l'indice de gravité des accidents a également augmenté** avec une sur représentation des usagers vulnérables conducteurs de deux-roues, motorisés ou non (huit personnes décédées) :

	2013	2012	2011	2010
Accidents	200	189	241	228
Accidents mortels	28	18	34	35
Tués	30	22	37	37
Blessés	231	237	300	254
dont hospitalisés	158	137	189	155
Indicateur de gravité	15,08	11,58	15,35	16,23

Dans ce contexte, **les actions de prévention** trouvent tout leur sens. Elles ont permis de sensibiliser **plus de 10 000 personnes**. **96 journées d'actions de prévention** ont été animées par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Les **44 IDSR** ont pris en charge **80 actions de prévention**.

Publics cibles	Nombre d'actions
Collèges et lycées	32
Milieu sportif	3
Stand sécurité routière (foires, puces moto, rassemblement divers)	23
Motards	2
Seniors	5
Plan de prévention du risque routier en entreprise	11
Personnes vulnérables : ateliers niortais	2
Rendez vous de la sécurité routière	1
Journée défense et citoyenneté	1

► Présentation de deux actions innovantes

Les rendez-vous de la sécurité routière : journée du 7 novembre

Programme
Les rendez-vous départementaux de la sécurité routière :
Objectif moins de 2 000 morts sur les routes de France en 2020 : comment mobiliser les acteurs du territoire ?
Jeudi 7 novembre 2013

Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles Le Grand Feu :
10h00 à 13h00 :
• présentation du Grand Feu et rencontre avec les inspecteurs du permis de conduire

Auditorium de la MACIF :
14h00 à 16h30 :
• projection du film « Là où nos peines s'égareront » suivi d'un débat.
• conférence de presse

17h00 à 19h00 :
• ouverture des rendez-vous départementaux 2013 de la sécurité routière : état de la question dans le département des Deux-Sèvres

19h15 à 19h20 :
• diffusion du « trailer » du film « Là où nos peines s'égareront »

19h20 à 19h30 :
• intervention de Chantal PECHON, présidente de la Ligue contre la violence routière : « la sécurité routière, pourquoi et comment mobiliser plus largement ? »

19h30 à 19h45 :
• intervention de Frédéric PECHINARD, député Interministériel : « sécurité routière, moins de 2 000 morts en 2020 : explications des enjeux, des végétils et de la stratégie »

19h45 à 20h00 :
• échanges avec la salle

20h00 à 20h15 :
• présentation de la plateforme «Boucles autotourisme» de la Fondation Vinci autoroute

20h15 à 20h45 :
• messages d'acteurs de terrain des Deux-Sèvres



Cette journée a permis à 200 lycéens et des étudiants d'assister à la projection du film produit par la préfecture, primé par le prix « Volvo four you pour la sécurité routière 2013 ». Une deuxième partie, consacrée au thème « Moins de 2 000 morts sur la route en 2020, comment mobiliser les acteurs ? » a rassemblé, de 18 à 21h, plus de 100 personnes.

La conduite d'un deux-roues en période hivernale : samedi 23 novembre



Cette action de sensibilisation des motards à la conduite hivernale avec un formateur et des motards très expérimentés de la police et de la gendarmerie a initié gratuitement une cinquantaine de stagiaires.

► Les examens au permis de conduire

6 548 candidats se sont présentés à ces examens, avec un taux de réussite de 61 % dès la première présentation (en légère hausse par rapport à 2012).

► Le contrôle technique des véhicules

La direction régionale de l'environnement (DREAL) délivre les documents autorisant la mise en circulation de véhicules à usages spécifiques (véhicules de transport en commun de personnes, véhicules de transports de

matières dangereuses...). De plus, ils assurent la réception des véhicules neufs démunis d'immatriculation et la surveillance des organismes de contrôle technique de véhicules. C'est ainsi qu'en 2013 :

- 52 autorisations de circulation ont été délivrées, dont 26 certificats d'agrément de véhicules de transport de matières dangereuses et 2 cartes de dépanneuses, 24 attestations de transport en commun ;
- 262 réceptions simples à titre isolé ont été effectuées ;
- 19 agréments de centres de contrôle et de contrôleurs ont été traités ;
- 28 visites de surveillance de centres de contrôle de véhicules légers (CCVL) et de supervision ont été faites.

■ La sécurité civile

Les **trois objectifs** principaux de l'Etat en ce domaine, en 2013, ont été d'assurer la coordination des services lors des événements frappant le département, d'organiser des exercices afin de tester les schémas opérationnels de coordination des services et d'informer la population sur les missions des services de secours.

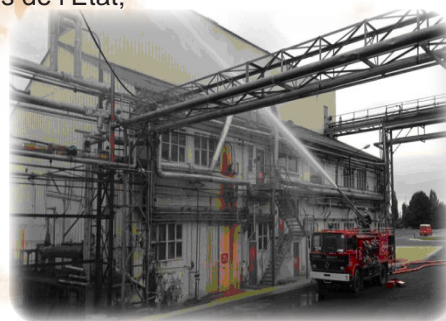
De **nombreux événements de sécurité civile** ont mobilisé les services :

- les 17 et 18 janvier, le PISO (plan intempéries sud-ouest) a été déclenché en Deux-Sèvres, impliquant l'arrêt des transports sur les axes autoroutiers ;
- en janvier-février, le quartier rue du château à Thouars a connu des mouvements de terrains qui ont provoqué des éboulements de murs de soutènement. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a procédé à une étude globale de ce phénomène qui permettra à la municipalité et aux propriétaires concernés de prendre les mesures nécessaires pour l'enrayer ;
- le 18 juillet, une procédure gaz renforcée a été mise en œuvre, à Bressuire, nécessitant l'évacuation de 30 appartements ;
- les 16 juin et 26 juillet, le département a subi de violents orages de grêle et entraîné des demandes d'indemnisation ;
- le 11 décembre, un camion citerne transportant sept tonnes de propane s'est renversé sur la chaussée à l'entrée de Cerizay. Le centre opérationnel départemental-COD-, immédiatement activé, a coordonné la mise en place d'un périmètre de sécurité de 250 mètres, l'évacuation de 45 habitations ainsi qu'un supermarché, et suivi les opérations de secours.



En outre, afin de préparer les services à de tels événements de sécurité civile, plusieurs **exercices** ont été réalisés, dont le principal a eu lieu sur **le site de l'usine SOLVAY à Melle**. Le scénario retenu était le suivant : un feu de cuvette, auquel pourraient s'ajouter une pollution des eaux et un risque d'explosion, avec un blessé nécessitant une évacuation (fictive) par hélicoptère. L'exercice s'est déroulé le jeudi 10 octobre, avec plusieurs objectifs :

- tester la procédure d'alerte entre l'exploitant et différents services de l'Etat ;
- tester le confinement de la population dans un rayon de 1 300 mètres, en particulier dans les établissements recevant du public ;
- boucler des accès routiers de la zone ;
- installer le poste de commandement opérationnel en mairie et utiliser exclusivement des moyens radios entre ce poste et la préfecture ;
- mettre en place la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) par le SAMU en soutien aux pompiers de l'entreprise notamment ;
- tester les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) de trois écoles primaires (publiques et privées) de la zone d'application du plan particulier d'intervention (PPI) - trois écoles primaires et un lycée ;
- mettre en œuvre le confinement à l'hôpital de Melle.





Par ailleurs, **les rencontres de la sécurité intérieure** constituent une manifestation nationale annuelle qui s'est déroulée du mercredi 16 au samedi 19 octobre 2013, avec un temps fort, le 19 octobre, dans le centre-ville de Niort. En effet, la manifestation a réuni la plupart des principaux acteurs de la sécurité du département : gendarmerie, polices nationale et municipale, SAMU, SDIS, associations de secourisme (ADPC-association départementale de protection civile-, Croix Rouge et Croix Blanche), Education nationale et préfecture. Plus de cinquante personnes ont été ainsi mobilisées, touchant un large public qui a assisté à la simulation d'un incendie au 1^{er} étage d'un magasin, nécessitant l'évacuation d'un blessé au moyen de la grande échelle et sa prise en charge par les pompiers et le SAMU.

Enfin, **l'information préventive** est essentielle pour informer la population :

- des dangers liés aux **risques naturels et technologiques majeurs** auxquels elle peut être exposée ;
- des mesures de prévention, de protection et de secours définies par les pouvoirs publics.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) élaboré en 1996, puis mis à jour en 2002 et 2008, a fait l'objet, en 2013, d'une nouvelle édition, dans un souci de prise en compte des évolutions importantes de la réglementation et de la connaissance des risques. Ce dossier a été reproduit en 500 exemplaires pour une diffusion aux collectivités territoriales au début de l'année 2014.

■ La sécurité alimentaire et non alimentaire des consommateurs

Des contrôles ont été opérés à différents niveaux.

► **Les alertes concernant des produits alimentaires et intoxications alimentaires :** sur les 67 alertes enregistrées, 53 étaient des alertes dites « informatives » et 14 ont fait l'objet d'actions particulières pour des denrées déjà commercialisées. Deux toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont également entraîné des inspections et prélèvements.

Le « scandale de la viande de cheval » dans des plats cuisinés censés contenir de la viande de bœuf, a nécessité de grandes capacités de mobilisation et de réactivité des services de contrôle. En particulier, il a fallu s'assurer très rapidement de l'effectivité des retraits des lots de produits suspects dans les circuits de commercialisation. Ces vérifications ont été effectuées dans 32 hypermarchés, supermarchés, supérettes ainsi que magasins de surgelés et ont mis en évidence une très bonne mobilisation des distributeurs qui ont retiré les produits concernés de leurs rayons. Par ailleurs, les prélèvements de produits à base de viande ont été renforcés pour vérifier leur composition.

► **La sécurité des produits et des prestations dans le secteur non alimentaire :** des contrôles ont été menés en ce domaine. Il est à noter le contrôle technique automobile lors de la vente de véhicules d'occasion qui a pour but de vérifier le bon fonctionnement d'un véhicule et garantir une parfaite sécurité sur la route. Le vendeur d'une voiture d'occasion de plus de quatre ans doit remettre à l'acquéreur, avant la vente, le rapport du contrôle technique, datant de moins de six mois. Le défaut de remise de ce document est préjudiciable au consommateur qui ignore l'état réel du véhicule au moment de contracter. Le service est intervenu auprès de plusieurs garagistes afin de vérifier que cette obligation était bien respectée. Un concessionnaire a été verbalisé sur ce point.

► **L'amélioration de la qualité sanitaire des abattoirs au regard de la réglementation européenne :**

L'abattage est un secteur d'activité très développé dans les Deux-Sèvres : ainsi, en 2013, 277 765 tonnes de viande ont fait l'objet d'une inspection permanente dans les abattoirs de boucherie et les quatre plus grands

abattoirs de volailles du département.

Fin 2013, l'ensemble des sept abattoirs d'animaux de boucherie et de gibier a été classé globalement conforme. Sur les 21 abattoirs de volailles, autruches, lapins, deux ont présenté des anomalies : les contrôles y ont été renforcés.

▶ **La mise en œuvre des plans de surveillance et de contrôle des produits alimentaires :**

Elle s'est traduite par la réalisation de 2 181 prélèvements sur des denrées alimentaires et non alimentaires ; trois résultats sont apparus non conformes et ont donné lieu à une suite administrative.

La citoyenneté

La préfecture est garante du bon exercice de la vie démocratique et de l'organisation des élections dans le département. Elle est aussi le pivot de missions mémorielles et d'actions touchant à la citoyenneté.

■ **En 2013, deux élections «professionnelles»** ont été organisées: l'élection des membres de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et celle de quatre juges au tribunal de commerce de Niort. De plus, dès le second semestre 2013, ont été préparées les échéances électorales politiques de 2014, notamment la mise au point du dispositif de dépôt des candidatures aux élections municipales et communautaires de mars 2014

■ **La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité**

Quatre faits majeurs sont à souligner :

▶ **La fermeture du centre d'information sur les droits des femmes et des familles CIDFF 79 :**

En février 2013, cette fermeture a fragilisé le département en matière d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des femmes et des familles. Toutefois, le soutien de l'Etat, du Conseil régional et de la ville de Niort a permis de proposer un service au public. En attendant une solution pérenne, l'union régionale des CIDFF propose, depuis le 1^{er} juin 2013, un service d'accueil juridique et d'accompagnement à l'emploi.

▶ **La gestion de l'unité d'accueil urgence femmes :**

Gérée précédemment par le Conseil général, cette unité a été transférée le 1^{er} décembre 2013, à l'association l'Escale la colline, qui propose des appartements d'accueil financés par l'Etat et l'accompagnement d'une assistante sociale du Conseil général.

▶ **La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance :**

Elle a été déclinée par la mise en œuvre de groupes de travail pour rédiger un plan départemental de prévention de la délinquance dont un des programmes concerne des actions de prévention des violences faites aux femmes.

▶ **La période autour du 25 novembre 2013 :**

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a été l'occasion de mettre en place des temps forts dans le département, dont l'organisation d'une journée autour des violences sexistes et sexuelles dans les relations de travail, et la réunion de la commission restreinte départementale de lutte contre les violences faites aux femmes qui a permis de définir les modalités d'action 2014.

Enfin ont été financées :

- des actions de lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur de 23 975 €,
- une partie des lieux neutres existant dans le département à hauteur de 5 000 €,
- l'activité du CIDFF et de l'Union Régionale dans un second temps à hauteur de 37 472 €.

■ La mission de mémoire

Créé en 1916, au cœur de la Grande Guerre, l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Défense. Au fil des conflits successifs du XXe siècle, l'ONAC a vu s'enrichir les facettes de ses missions fondatrices de reconnaissance et de réparation. La devise « Mémoire et Solidarité » rappelle que cet établissement s'investit dans la préservation des droits matériels et moraux du monde combattant et dans la transmission des valeurs. L'activité du service départemental de proximité concerne :

▶ La délivrance de différents titres et cartes.

C'est ainsi que 174 dossiers de carte du combattant (143 attributions, 31 rejets) et 186 dossiers de titre de reconnaissance de la nation (174 attributions et 12 rejets) ont été étudiés.

▶ L'action sociale.

A ce titre, la formation solidarité du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation a examiné 69 dossiers et attribué des aides pour un montant total de 28.970 €. Par ailleurs, au titre de l'aide différentielle en faveur de conjoints survivants de ressortissants de l'ONAC, 40.122 € ont été versés (43 dossiers).

▶ La mémoire :



Dans ce cadre, en partenariat avec l'Education nationale, le service favorise la participation des scolaires aux cérémonies. De même, il a proposé, au plan local, un programme de commémoration de l'année 1943. Il a aussi contribué à la préparation du programme départemental de commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale.

16 novembre 2013 à Périgny 70° anniversaire de l'opération aérienne clandestine « SCENERY 1 »

▶ La gestion des mesures pérennes concernant les rapatriés d'origine nord-africaine :

- ✓ allocation de reconnaissance aux Harkis : 30 dossiers 67.053 €
- ✓ allocation de reconnaissance aux veuves de Harkis : 7 dossiers 14.885 €

▶ **La collecte du Bleuet de France, fleur de la communauté nationale** qui, à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre, a rapporté la somme de 12.089 €. Cette somme permet de venir en aide aux ressortissants de l'ONAC en difficulté et de mener des actions pédagogiques de mémoire destinées à conforter les repères et valeurs des jeunes générations.

La réglementation

■ La délivrance des titres

L'immatriculation des véhicules : depuis 2009, les cartes grises sont délivrées par :

- la préfecture : 33 255 certificats d'immatriculation,
- et les 220 professionnels habilités : 25 605 certificats .

Les tableaux ci-dessous font apparaître, à nouveau, une **baisse des immatriculations**.

Immatriculations 2013	Véhicules neufs	Véhicules d'occasion	Total
Préfecture	1 837 soit 16,35%	31 418 soit 67,68 %	33 255 soit 57,87 %
Professionnels	9 402 soit 83,65 %	16 203 soit 32,32 %	25 605 soit 42,13 %
Total	11 239	47 621	58 860
Véhicules neufs	2011	2012	2013
Préfecture	1 628	1 815	1 837
Professionnels	10 467	9 653	9 402
Total	12 095 soit +0,93%	11 468 soit - 5,19%	11 239 soit - 2%

Véhicules d'occasion	2011	2012	2013
Préfecture	38 262	33 242	31 418
Professionnels	14 443	15 876	16 203
Total	52 705 soit + 7,58 %	49 118 soit - 6,81%	47 621 soit - 3%

Immatriculations	2011	2012	2013
Total	64 800 soit + 6,27%	60 586 soit -7,13%	58 860 soit - 2,85%

► Les permis de conduire :

Afin de répondre aux exigences de sécurisation de ces titres, conformément à la directive européenne du 20 décembre 2006, le dispositif FAETON, mis place le 19 janvier 2013, a apporté trois changements majeurs : des catégories harmonisées au sein de l'Union européenne, un titre sécurisé européen et un renouvellement régulier de tous les titres (tous les 15 ans). Après une période transitoire, les nouveaux permis de conduire européens, au format d'une carte de crédit, ont été délivrés à partir du 16 septembre 2013. Au cours de cette année de transition, 16 802 permis de conduire ont été délivrés soit une hausse de 24% par rapport à 2012, due en partie à la mise en place d'une nouvelle catégorie qui permet aux jeunes âgés de 14 ans de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ sur présentation d'une attestation de formation de sept heures.

► Les titres d'identité et de voyage :

Le département a connu en 2013, l'aboutissement du processus de sécurisation du titre de séjour pour étranger, titre qui intégrait depuis le 20 juin 2011, une photographie numérique du titulaire. Depuis le 20 novembre dernier, il comporte **également les empreintes digitales**. Cette réforme impliquait **une centralisation de la fonction d'accueil des étrangers à la préfecture**, mission jusqu'alors remplie par les mairies (à l'exception de Niort) et par le commissariat de Thouars ainsi que la mise en place de nouvelles modalités d'accueil physique et téléphonique et un dépôt des dossiers exclusivement sur rendez-vous.

Le premier bilan tiré est tout à fait satisfaisant : les délais de rendez-vous sont tenus (en moyenne : 15 jours), les délais d'instruction ont diminué et la situation des usagers s'est améliorée avec notamment, lorsque la situation le justifie, une remise immédiate d'un récépissé lors du dépôt de dossier évitant ainsi toute suspension de contrat de travail ou de versement de prestations sociales.

Taux d'évolution de délivrance des titres	2012	2013	%
CARTES NATIONALES D'IDENTITE (CNI)	29 786	36 932	+ 24 %
PASSEPORTS	9 166	9 802	+ 7 %



En 2013, la sous-préfecture de Bressuire était toujours compétente dans l'instruction des dossiers de naturalisation des résidents des arrondissements de Parthenay et Bressuire. Dans les quatre dernières années, le nombre de personnes reçues dans la citoyenneté française est passé d'une vingtaine en 2010 à plus de quatre-vingts en 2011, 2012 et 2013.

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française par le sous-préfet de Bressuire

■ Les autres autorisations

Le **nombre des autorisations de systèmes de vidéo protection** est toujours en **forte croissance**, avec plus de 120 dossiers déposés en 2013 (+ 10 %).

La nouvelle réglementation des **armes** est intervenue le 6 septembre 2013. Elle procède d'une harmonisation européenne du contrôle des armes. Cette réforme a généré un surcroît d'activité puisque les services préfectoraux reçoivent désormais directement les dossiers et procèdent à la notification des décisions, deux tâches qui étaient assurées auparavant par les forces de l'ordre.

En matière d'activité réglementaire liée à **l'aviation civile**, la fin 2013 a été marquée par l'augmentation du nombre des autorisations de survol en raison du développement de la photographie aérienne avec des drones.

Enfin, les **événements sportifs** (tour cycliste Poitou-Charentes, rallye automobile des 12 travaux d'Hercule, poursuite sur route de La Mothe-Saint-Héray, ...) dont le nombre est constant d'une année sur l'autre, ont nécessité l'organisation de **24 commissions départementales de sécurité routière**.



Emploi et développement économique

La croissance et l'emploi sont au cœur des **priorités du gouvernement**. 2013 a donc été l'année de la promotion et de la mobilisation des dispositifs dans ces deux domaines: pacte national pour la croissance, compétitivité et emploi, emplois d'avenir, contrats de génération, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Crédit d'impôt
pour la compétitivité
et l'emploi

Les sous-préfets d'arrondissement ont piloté l'animation du service public de l'emploi local (SPEL) et coordonné l'action conjuguée des services de l'Etat, de Pôle Emploi, des missions locales, de Cap emploi, des comités de bassin d'emploi, des chambres consulaires et des organismes de formation. Dans ce cadre partenarial a été initiée la mise en place d'une **plate forme commune de recrutement et de formation** au service des entreprises et des demandeurs d'emplois du territoire de Parthenay.

De plus, la commission départementale d'assistance aux entreprises (CDAE) s'est réunie trimestriellement afin de promouvoir les nouveaux dispositifs en faveur des entreprises, mobiliser les acteurs économiques, analyser de la conjoncture économique et détecter les secteurs en difficulté. Pour examiner les situations individuelles des entreprises fragilisées et les orienter vers les interlocuteurs et dispositifs adéquats, la CDAE s'appuie sur une cellule opérationnelle d'assistance aux entreprises (COAE). Une trentaine d'entreprises ont ainsi été soutenues en 2013.

Enfin, en cas de difficultés plus importantes, le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) prend le relais et assure une fonction de médiateur entre l'entreprise, ses partenaires et ses créanciers.

2013 restera marquée par la liquidation de l'équipementier automobile Heuliez et l'importance des licenciements dans le secteur du bâtiment.

■ L'emploi : un chômage des jeunes en baisse, une alerte sur le chômage de longue durée et des seniors.

Avec un **taux de chômage de 8,1%** au 3^{ème} trimestre 2013, les Deux-Sèvres restent le département de Poitou-Charentes où le chômage est le plus faible ; ce taux a d'ailleurs baissé par rapport à celui du second trimestre qui était de 8,2%. Il reste généralement à deux points en dessous du niveau national. La baisse (-2% en un an) a surtout concerné le public jeune (moins de 26 ans) qui a pu bénéficier des recrutements découlant des mesures récentes (emplois d'avenir et contrats de génération). En revanche, le nombre de seniors (+ de 50 ans) au chômage a continué à progresser tout au long de l'année (+10,5%) en catégorie A). De même, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'est accru de 13,3% en un an.

La demande d'emploi a évolué différemment dans les quatre bassins d'emploi :

- bassin de Niort : le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 3,7% et celui des catégories ABC de 3,6% ;
- bassin de Parthenay : la hausse annuelle de la catégorie A a été de 8% ; celle des catégories ABC de 5,6% ;
- bassin de Thouars : le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 6,6% ; celui des catégories ABC de 6,1% ;
- bassin de Bressuire : le nombre en catégorie A a baissé de 1%, mais augmenté de 5,5% en catégories ABC.

► La politique de l'emploi 2013

Les outils de la politique de l'emploi ont permis de financer un nombre important de contrats de travail favorisant ainsi l'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en étaient éloignés.

Les outils classiques : les contrats uniques d'insertion (CUI). Avec un budget de plus de 13 millions d'€ dédiés à l'insertion des publics les plus fragiles (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emplois de plus de 50 ans...), les CUI se déclinent sous deux formes et favorisent l'embauche : pour le secteur marchand **243** contrats initiative emploi (**CIE**) ont été conclus, dont 26 pour les bénéficiaires du RSA, pour le secteur non marchand (collectivités locales, associations, hôpitaux, écoles, chantiers d'insertion..), **1 947** contrats d'accompagnement dans l'emploi (**CAE**) ont été faits dont 490 pour les bénéficiaires du RSA.

Deux outils nouveaux : tout d'abord, les **emplois d'avenir** visent à permettre l'embauche, principalement dans le secteur non marchand, mais aussi dans le secteur marchand, de jeunes non qualifiés ou peu qualifiés : **461** emplois d'avenir ont été recrutés en 2013, très majoritairement pour des contrats de longue durée (trois ans) ; les missions locales accompagnent les employeurs et les jeunes pour définir un projet professionnel, notamment en terme d'accès à la formation; l'Etat y consacre 14 millions d'€ dans le département. De plus, les **contrats de génération** reposent sur la solidarité intergénérationnelle pour maintenir dans l'emploi des seniors, recruter des jeunes et permettre aux « anciens » de transmettre leur savoir faire dans le cadre d'un tutorat ; les entreprises de moins de 300 salariés perçoivent une aide pouvant atteindre 12 000 € en trois ans ; 177 demandes d'aide au titre du contrat de génération ainsi que 46 plans ou accords témoignent de l'intérêt pour cette mesure, soit **31 % des contrats de génération de la région Poitou-Charentes.**



► La situation économique 2013 : une année d'incertitudes.

Le contexte économique n'a pas permis aux entreprises d'avoir une visibilité de leurs commandes au niveau souhaité. Toutefois, trois secteurs ont été épargnés :

- celui de **l'aéronautique** bénéficie de carnets de commandes pleins durant plusieurs années ; il rencontre parfois des difficultés à pourvoir certains postes, d'où l'action du service public de l'emploi pour aider à recruter, puis former, par exemple dans l'opération au sein de l'entreprise les Forges de Bologne à Parthenay (recrutement d'usineurs pour cette entreprise mais aussi pour d'autres entreprises de la métallurgie) ;
- les entreprises ayant été retenues pour la réalisation de travaux pour le **Center Parc de Loudun** ;
- les entreprises fournisseuses ou sous-traitantes du **chantier de la LGV.**

D'autres secteurs souffrent davantage :

- le bâtiment et notamment les entreprises artisanales ont connu un manque de chantiers, des prix à la baisse et la concurrence d'entreprises espagnoles et portugaises ;
- les sous-traitants de l'industrie automobile ont enregistré une baisse des commandes avec des personnels sous-occupés ou en sur nombre.

En 2013, 184 entreprises ont demandé à bénéficier de chômage partiel pour 148 312 heures alors qu'en 2012 seulement 101 entreprises y avaient eu recours pour 124 313 heures. 293 entreprises ont dû adapter leur masse salariale et réduire les effectifs, se traduisant par 1 165 licenciements économiques (en 2012 : 750 licenciements économiques) ; dans ces chiffres figurent les 287 licenciements des salariés Heuliez ; quelques autres plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sont intervenus (Terra Lacta à Bougon, ACS à Cerizay, Meubles du Poitou à Bressuire...).

Finances publiques

■ Le recouvrement des impôts et la gestion des services publics

A l'horizon 2018, les quatre axes de modernisation de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) sont de :

- contribuer à la solidité financière des institutions publiques, en mobilisant l'ensemble des compétences fiscales, comptables, juridiques, financières et patrimoniales de la DGFIP (direction générale des finances publiques) ;
- favoriser un environnement de confiance et conforter le civisme, par sa qualité de service et sa proximité ;
- devenir une administration numérique de référence au bénéfice de tous, grâce à une offre numérique renouvelée, décloisonnée et prenant en compte les nouveaux usages ;
- conforter une culture commune pour renforcer le professionnalisme de ses équipes.

Pour l'année 2013, les orientations de la direction ont été la fiabilisation et la certification des comptes de l'Etat, le haut niveau d'engagement dans le secteur public local compte tenu de la réforme du schéma intercommunal, la poursuite de la lutte contre les fraudes les plus graves et l'action positive des services pour le civisme fiscal, tout en préservant les conditions de vie au travail des personnels.

► La relation à l'utilisateur

Au titre de la **modernisation des échanges** les services ont été mobilisés autour de l'application **Chorus** de tenue des comptes de l'Etat dans un objectif de maintien et de consolidation d'un haut niveau de qualité des comptes de l'Etat.

**DÉCLAREZ
VOS REVENUS
EN LIGNE**
IMPOTS.GOUV.FR

Par ailleurs, la mise en œuvre de la **dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables** (mandats, titres, bulletins de paie, pièces justificatives) s'est accélérée pour permettre aux collectivités de continuer à proposer aux redevables le prélèvement automatique. Ainsi, 362 budgets-collectivités ont déployé un protocole d'échange avec l'aide de la DDFiP au 31 décembre 2013 ; cet effort de dématérialisation se poursuit avec l'ensemble des organismes publics afin de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2015.

S'agissant des **particuliers**, 60 500 **déclarations numériques** ont été utilisées en matière d'impôt sur le revenu, 30 000 en matière foncière, et 246 000 pour les paiements dématérialisés.

L'abaissement des seuils de recours obligatoire aux téléprocédures (télédéclaration et télépaiement des impôts professionnels) depuis le 1^{er} octobre 2013, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 €, a concerné près de 4 400 **professionnels**. Plusieurs actions de communication (réunions, articles de presse, affiches) ont été organisées avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Dans le cadre de l'**accueil fiscal**, toutes les trésoreries de proximité assurent le renseignement fiscal, la prise en charge de la question de l'utilisateur sans démarche complémentaire de sa part pour transmission, si nécessaire, aux structures d'expertise que constituent les six services des impôts des particuliers (SIP) du département. Ainsi, en 2013 et toutes structures confondues, plus de 79 000 usagers ont été reçus et 73 500 ont téléphoné pendant les campagnes déclaratives et de recouvrement. En dépit de la conjoncture économique, le contexte local se caractérise toujours par un **fort civisme déclaratif et de paiement**, avec un taux de respect des obligations déclaratives s'élevant à 99,20% et un taux brut de recouvrement de 99,51%. La sphère des professionnels a enregistré des taux de civisme fiscal déclaratif et de paiement d'un excellent niveau :

- plus de 96 % des professionnels ont respecté leurs obligations déclaratives ;

- plus de 98 % des impôts dus par les professionnels sont payés à échéance avec un recouvrement égal à 98%.

S'agissant de la **qualité de service**, 99,29% des 11 500 réclamations contentieuses, déposées majoritairement par les particuliers, ont été traitées dans un délai inférieur à 30 jours. Les demandes de remboursement de crédit de TVA et d'excédents d'impôt sur les sociétés continuent à être instruites dans des délais courts : 93 % des demandes de restitution (au nombre total de 14 081) ont reçu une suite favorable en moins de 30 jours (délai moyen de 16 jours) pour un montant total de 191 879 220 €.

Par ailleurs, le service du Domaine a réalisé 943 évaluations à la demande des collectivités publiques, en collaborant à l'expropriation de 33 propriétaires dans le cadre de la ligne LGV et du Pôle Sports de Niort et en établissant 49 baux ou conventions. De plus, ont été améliorés le délai de paiement des fournisseurs des collectivités (6,39 jours) et le taux de recouvrement des produits locaux (98,57%), la croissance de ce recouvrement s'accompagnant d'un renforcement des moyens automatisés de paiement.

► **Le recouvrement et l'activité de contrôle**

Tout d'abord, au titre du **recouvrement**, le montant des impôts et taxes professionnels s'est élevé à 874 098 233 €. Le total des émissions dans la sphère des particuliers s'est élevé en 2012, tous impôts et taxes confondus à 674 159 849 €. Ainsi, le nombre de foyers imposables (111 459) représente 54 % du nombre total de foyers au plan départemental (204 277).

Par ailleurs, les résultats du **contrôle fiscal** se décomposent en deux éléments, toutes missions confondues :

- le contrôle sur pièces (CSP), réalisé depuis le bureau :
 - CSP dossiers des particuliers : 6 078 699 € ;
 - CSP dossiers des professionnels : 4 436 803 € ;
- le contrôle sur place (CFE) réalisé in situ : 3 349 467 € pour 125 entreprises vérifiées.

► **Focus sur quelques chantiers de l'année 2013**

La DDFiP a participé aux travaux liés à la **révision de la carte intercommunale**, au 1^{er} janvier 2014, pour anticiper les travaux juridiques et comptables de façon coordonnée. A cet égard, la création d'un outil de répartition de l'actif et du passif constituant une aide à la décision pour les conseils communautaires, ainsi que la rédaction d'une délibération cadre pour formaliser les accords de répartition retenus, ont constitué la première ébauche de cette collaboration avancée. Une seconde action a été la réalisation de simulations d'impacts financier et fiscal sur les différents territoires, assortie d'un accompagnement systématique des collectivités dans leur préparation des opérations de fusion-dissolution.

Le lancement de la révision des valeurs locatives foncières des locaux professionnels concerne, dans un premier temps, les seuls locaux professionnels. La généralisation des travaux de mise à jour a été engagée en 2013, avec un taux de fiabilisation départemental de 97 % des locaux au 31 décembre 2013, et doit se poursuivre par une phase de consultation des représentants des élus et des contribuables, dont la mise en œuvre a été reportée après les élections municipales. Ce report entraînera de fait l'intégration des données révisées dans les impositions de fiscalité directe locale à compter de 2016.

Dans le cadre du plan compétitivité emplois – CICE, 86 entreprises deux-séviennes ont obtenu un préfinancement du CICE, principalement par la Banque publique pour l'investissement (BPI), pour un montant total de 3 539 480 €, soit un montant moyen de 41 156 € par dossier. Ces entreprises se situent à 75 % dans le secteur tertiaire, 22 % dans le secondaire et 3 % dans le primaire.

Au titre de l'accompagnement des entreprises en difficultés, neuf nouvelles entreprises ont été détectées en 2013 et 29 dossiers ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année écoulée. La commission des chefs de services financiers –CCSF-, a étudié 51 dossiers, dont 47 ont fait l'objet d'un plan de règlement échelonné des dettes fiscales et sociales soit 1 226 emplois et 5M d'€ de dettes publiques.

Enfin, une veille économique est assurée à l'égard des entreprises de plus de 50 salariés (suivi des délais de paiement, des défaillances déclaratives et de paiement), afin de pouvoir détecter et traiter les difficultés le plus en amont possible.

■ Les Douanes : le bureau de Niort

La Direction régionale de Poitiers dont le ressort correspond aux deux régions Poitou-Charentes et Limousin ne possède qu'un service implanté dans les Deux-Sèvres : le bureau de Niort situé au centre Rail-Route de La Crèche. Il occupe un point central dans la circonscription, à un carrefour d'axes de communication stratégiques : la RN 10, l'autoroute A10 ainsi que les RN 11 (Poitiers-La Rochelle) et 148 (Nantes-Limoges). Ce service a en charge quatre secteurs : la gestion et le contrôle des contributions indirectes, la gestion et le contrôle de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR) et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dont un dossier avec un redressement de 29 500 €, la gestion et le contrôle de fiscalités spécifiques telles que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) et la taxe intérieure sur la consommation de charbon (TICC) et la gestion de certaines tâches du dédouanement, en sa qualité de bureau ouvert au dédouanement.

Depuis 2008, ce bureau qui dépend du bureau principal de La Rochelle, est spécialisé dans le domaine de la fiscalité et des contributions indirectes, même s'il demeure ouvert au dédouanement.

Les chiffres clés du commerce extérieur des Deux-Sèvres (hors matériel militaire en millions d'€) :

	2010	2011	2012	2013
Export	862	1 002	1 069	1 153
Import	662	831	814	843
Solde	200	171	255	310

74,5 % des exportations (contre 75,6 % en 2012) sont intracommunautaires et les principaux partenaires sont :

- à l'importation : l'Espagne (18,8 % / 158 millions d'€), l'Allemagne (14% / 118 millions d'€), la Belgique (11,2 % / 94 millions d'€). Le premier importateur non européen se place en 6^{ème} position : la Tunisie (4,6 % / 39 millions d'€) en hausse d'une place par rapport à 2012.
- à l'exportation : l'Italie (17,8 % / 205 millions d'€), l'Allemagne (15,8 % / 182 millions d'€), l'Espagne (13,2 % / 152 millions d'€). Le premier partenaire non européen arrive au 4^{ème} rang (7^{ème} en 2012) : les Etats-Unis (6,3 % / 73 millions d'€).

La Chine se place au 7^{ème} rang des importations (4,4 % / 37 millions d'€), en retrait d'une place (6^{ème} rang en 2012 : 5,7%).

Par ailleurs, la part du département des Deux-Sèvres dans le commerce global de la région est en légère hausse en 2013 : 15,5 % à l'export (14,1 % en 2012) et de 13,5 % à l'import (13,2 % en 2012).

S'agissant de la **nature des échanges** :

- les exportations de viande et de produits à base de viande représentent 18,1 % (209 millions d'€) et se placent au **1^{er} rang** suivies par le matériel électrique (9,8 % / 113 millions d'€) et les articles d'habillement (9,2 % / 106 millions d'€ / 5^{ème} rang en 2012).
- les importations de matériel électrique sont au **1^{er} rang** comme en 2012 (10,4 % / 88 millions d'€) suivies des produits laitiers (8,2 % / 69 millions d'€) et les produits de chimie de base, les matières plastiques et caoutchouc synthétique en hausse d'une place par rapport à 2012 (7,3 % / 62 millions d'€).

Il est à noter qu'un redressement de 179 784 € a été notifié suite à un contrôle sur la taxe sur les farines.

Enfin, **les orientations de contrôles pour 2014** porteront notamment sur la poursuite des contrôles liés au remboursement de la TIPP, des contrôles de la taxe à l'essieu et des contrôles de la taxe sur les lotos.

■ Le soutien aux exportations et aux échanges communautaires

La certification des exportations à laquelle participe le pôle protection des populations de la DDCSPP s'est caractérisée par les résultats suivants pour:

- **les fruits** : afin de pouvoir être dédouanées, les exportations de pommes de table réalisées par les opérateurs des Deux-Sèvres doivent être accompagnées d'un certificat de conformité aux normes de commercialisation européennes. En 2013, 238 certificats ont porté sur plus de 4 300 tonnes vers 17 pays. Les **exportations dans ce domaine ont augmenté de plus de 20%** par rapport à l'année précédente.

- **les denrées alimentaires ou les produits d'origine animale** : 6 111 certificats signés en 2013, dont :

- 3 629 pour les produits laitiers représentant 6 722 tonnes de produits ;
- 2 482 pour la filière viande et produits transformés à partir de viande représentant 35 225 tonnes de produits exportés essentiellement vers la Russie et les Etats-Unis.

- **les animaux vivants et les œufs à couver** : plus de 1 642 certificats ont été signés, concernant principalement des bovins et des volailles pour des destinations soit intra européennes (Italie, Espagne, Allemagne, Belgique), soit pays tiers (principalement l'Egypte, la Russie et la Chine pour les volailles, œufs à couver et porcs).

- **les sous produits animaux (cuirs, aliments pour animaux, etc.)** : 184 procédures ont été mises en œuvre en vue de ces exportations vers des pays tiers (Chine, Russie, Maroc, Etats-Unis, Inde) ou d'échanges intracommunautaires.

Dans un contexte de réorganisation interne suite à des départs non remplacés, notamment de vétérinaires certificateurs et malgré l'absence d'issue, au niveau national, du projet de transférer à des vétérinaires mandatés certains actes de certification, le service public de la certification a été inscrit comme une priorité et maintenu dans sa globalité en 2013.

Enfin, en juin 2013, les autorités Russes ont conduit en France une mission d'expertise sur plusieurs filières et en particulier chez Loeul et Piriote à Thouars pour les carcasses et les produits de découpe de lapin. Ces missions d'expertise pays tiers sont importantes pour les **perspectives commerciales** offertes aux entreprises agro alimentaires des Deux-Sèvres.



Education nationale

■ Le premier degré

Tout d'abord, **les statistiques de l'évolution des effectifs**, dans le département, montrent, lors de la dernière rentrée scolaire, **une augmentation du nombre des élèves dans le secteur public**, après cinq années de baisse régulière depuis 2008 :

	Nombre d'élèves dans le secteur public	Nombre d'élèves dans le secteur privé
2013-2014	29 681 élèves	6 970 élèves
2012-2013	29 477 élèves	6 982 élèves
2011/2012	29 386 élèves	7 121 élèves
2010/2011	29 349 élèves	7 155 élèves
2009/2010	29 492 élèves	7 116 élèves
2008/2009	29 548 élèves	7 304 élèves

► Les rythmes scolaires :

70% des communes des Deux-Sèvres ont choisi d'appliquer la réforme des rythmes scolaires, dès la rentrée de 2013, qui a concerné plus de 80% des élèves de l'enseignement public (au niveau national, 22% des élèves ont été concernés dans 4 000 communes) :

Application de la réforme, en Deux-Sèvres, en 2013			Application de la réforme en 2014		
Communes	138	70.77%	Communes	57	29.23%
Ecoles	237	77.78%	Ecoles	68	22.22%
Elèves	23 840	80.32%	Elèves	5 841	19.68%

La mise en place de cette réforme s'est déroulée **sans difficulté majeure**, aussi bien pour l'organisation du temps scolaire que périscolaire, notamment grâce à une concertation constante entre les élus, les administrations et les partenaires concernés.

La concertation avec les élus a été organisée dès janvier 2013 avec :

- le Conseil général, l'Association départementale des maires 79, et la CAF ;
- les représentants des parents d'élèves : FCPE-PEEP ;
- l'ensemble des maires du département, par arrondissement ;
- les organisations syndicales des enseignants (CTSD) ;
- le bureau des délégués départementaux de l'Education nationale ;
- les responsables de l'enseignement catholique sous-contrat ;
- les associations culturelles, sportives, éducatives, locales ou départementales.

Dans ce cadre, des temps de travail écoles-communes, en présence des inspecteurs de l'Education nationale et avec l'appui éventuel des associations, se sont régulièrement tenus.



Les nouveaux rythmes
à l'école primaire

De plus, chaque mois, se sont réunis : un **groupe de travail** de type conseil départemental de l'Education nationale-CDEN- élargi pour le suivi des décisions des communes, partage des problématiques rencontrées ainsi qu'une **cellule d'appui départemental** regroupant des services de l'Etat et des associations. Ensuite, le CDEN a validé, en juin 2013, les organisations scolaires des 237 écoles entrant dans la réforme à la rentrée 2013 puis en décembre 2013 et février 2014 pour les communes ayant choisi de reporter la réforme.

Dans le prolongement de cette concertation, et afin d'assurer la cohérence des activités de l'enfant dans les différents temps de la journée, un **projet éducatif de territoire (PEDT)** peut être conçu afin de formaliser les indicateurs et l'organisation retenues. C'est ainsi que **26 PEDT** ont été reçus concernant **41 communes** dont sept projets signés en décembre par le recteur et le préfet, 17 sont prêts à être signés en mars 2014 et deux sont en train d'être complétés.

La carte scolaire : au plan pédagogique, onze postes dédiés au dispositif « plus de maîtres que de classes » et trois postes consacrés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans ont été implantés dans les écoles du département à la rentrée 2013. Ces dispositifs répondent à un cahier des charges pédagogique précis. Les enseignants affectés sur ces postes reçoivent cette année une formation adaptée afin que ces deux dispositifs donnent pleinement leur mesure dans les prochains mois.

La formation des professeurs des écoles stagiaires est l'une des pierres angulaires de la loi portant refondation de l'école. Depuis la rentrée scolaire 2013, le département accueille :

- **49 professeurs des écoles stagiaires.** Fonctionnaires stagiaires, leur titularisation interviendra à la rentrée scolaire 2015. Ces 49 stagiaires bénéficient d'une journée par semaine, durant l'année scolaire, dédiée à leur formation. Cette journée représente un tiers de leur service. Cette formation, inscrite dans un cadre académique, est dispensée par les inspecteurs de l'Education nationale et les enseignants formateurs (conseillers pédagogiques et maîtres-formateurs). Pour les deux autres tiers de leur obligation de service, les stagiaires exercent dans une classe fixe à l'année et sont accompagnés par un maître-formateur tuteur ;
- **29 contractuels.** Il s'agit d'étudiants admissibles au concours de recrutement en juin 2013. Un contrat de travail de neuf heures par semaine (un tiers de service de professeur des écoles) leur a été proposé. Ils déchargent des directeurs d'école. Responsables de classe un jour par semaine, ils préparent également, au sein de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), le diplôme de master 2 ainsi que l'admission au concours. Les admis seront fonctionnaires stagiaires à la rentrée scolaire 2014.

■ Le second degré

Les effectifs sont en augmentation de 3,57 % depuis 2010 :

Etablissements	Effectifs 2010	Effectifs 2011	% 2011/2010	Effectifs 2012	% 2012/2011	Effectifs 2013	% 2013/2012	% 2013/2010
37 collèges (sans les Segpa-Ulis ¹)	12 791	13 060	2,10 %	13 083	0,17 %	13 141	0,44 %	2,74 %
8 lycées généraux et technologiques (avec les BTS)	6 203	6 401	3,19 %	6 597	3,06 %	6 721	1,88 %	8,35 %
9 lycées professionnels et 1 EREA ² (avec l'apprentissage)	2 681	2 643	-1,42 %	2 568	-2,83 %	2 586	0,70 %	-3,54 %
TOTAL	21 675	22 104	1,98 %	22 248	0,65 %	22 448	0,90%	3,57 %

<u>Le taux d'encadrement moyen dans les collèges (hors Segpa-Ulis)</u>	2010 :	2011 :	2012 :	2013 :	% 2013/2010 :	<u>Ce taux est en progression</u>
	24,12	24,24	24,92	24,75	2,61 %	

Sur les 37 collèges du département : 16 établissements ont moins de 300 élèves,
17 ont entre 300 et 600 élèves,
et quatre ont plus de 600 élèves.

¹ Segpa- Ulis : section d'enseignement général et professionnel adapté - unité locale pour l'inclusion scolaire

² EREA : établissement régional d'enseignement adapté.

► Les parcours des élèves

Les élèves entrent au collège, dans les Deux-Sèvres, après un **parcours fluide pour plus de 89 %** d'entre eux et le retard à l'entrée en 6^{ème} est en baisse depuis plusieurs années. Cette fluidité progresse aussi au collège, où **la faiblesse des taux de redoublements concerne tous les niveaux**. En 6^{ème} et 4^{ème}, aucun cas d'appel des décisions d'orientation n'est à signaler depuis 2012 et ces appels sont particulièrement peu nombreux au niveau des classes de 3^{ème} et seconde générale et technologique (0.30 % des effectifs en filière générale et technologique). **La demande des familles pour une orientation en filière générale et technologique a augmenté de 5,5 points depuis 2008 : elle est à présent de 65 %**. Une majorité des familles souhaite donc voir leur enfant poursuivre sa formation vers un baccalauréat général et technologique et l'enseignement supérieur. De fait, les **décisions d'orientation pour la filière générale et technologique prises par les chefs d'établissement ont fortement augmenté**, de plus de 10 points en six ans (de 58,86 % en 2008 à près de 70 % en 2013), allant au-delà de la demande des familles pour cette orientation depuis 2010.

Par ailleurs, les différences s'estompent entre les bassins nord et sud et entre les filles et les garçons. En effet, les garçons du nord comme ceux du sud du département, se dirigent moins vers la filière générale et technologique que les filles de leur bassin respectif. C'est particulièrement le cas pour les garçons du nord, dont les familles demandent moins l'accès à la filière générale et technologique.

Enfin, les jeunes deux-sévriens ont obtenu, cette année encore, **les meilleurs résultats de l'académie au Diplôme National du Brevet pour la série collège** ce qui doit inciter à la poursuite d'étude vers le lycée général :

Deux-Sèvres : 88,7 / Académie de Poitiers : 86,6.

► L'orientation au lycée général et technologique

Cette orientation est plus ambitieuse et les parcours plus fluides depuis plusieurs années : le nombre de redoublements a fortement diminué, et représente en 2013 : moins de 4% (5,9% en 2012) des élèves de seconde ont été concernés par une décision de redoublement. Un peu plus de 5 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une poursuite d'étude par passerelle vers la voie professionnelle sans redoublement de la première année. Les demandes et décisions vers les 1^{ères} générales sont en hausse et atteignent plus de 47 % en 2012.

Le département connaît le deuxième taux de passage de seconde en première générale de l'académie et le premier vers les filières scientifiques, pour près de 36 % des élèves. En 2013, les demandes et décisions vers les 1^{ères} technologiques ont augmenté.

Cependant, de fortes différences perdurent entre les territoires et les genres en matière de choix d'orientation en fin de seconde : les filières technologiques industrielles, peu demandées de façon générale, sont moins suivies par les filles et les garçons restent très majoritaires dans les filières scientifiques. La filière littéraire, qui connaît un léger regain d'intérêt, est trois fois plus sollicitée par des filles que par des garçons.

Les résultats aux baccalauréats généraux et technologiques des lycéens des Deux-Sèvres ont **fortement progressé en 2013** - confirmant les bons résultats de 2012 - et restent **supérieurs aux taux académiques nationaux** ; en revanche, les résultats aux baccalauréats professionnels ont été moins bons, en raison des résultats en forte baisse en production (industriel).

► La scolarisation des élèves handicapés

1 455 élèves scolarisés dans les établissements des 1^{er} et 2nd degrés (2% de la population scolaire) soit près de **8 % de plus** que l'année précédente.

58,21 % de ces élèves sont dans des classes ordinaires. 66%, soit 561 élèves, bénéficient de **l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS)**. Ces aides humaines qui peuvent être individuelles (477) ou mutualisées (84), sont en augmentation de 23% en un an. Les aides ne cessent de progresser et de s'organiser, qu'elles soient humaines ou qu'elles relèvent de dotation en matériel pédagogique adapté. La mise en place de formations des AVS et des professeurs est recherchée chaque fois que possible. Un effort important est fait dans ce sens.

41,78 % de ces élèves sont scolarisés dans des **dispositifs collectifs** (classe pour l'inclusion scolaire-CLIS- et unités localisées pour l'inclusion scolaire-ULIS-) au sein des écoles, collèges et lycées. L'école s'efforce de développer l'accueil en milieu ordinaire sur le principe de l'inclusion. Aussi, le maillage du département s'intensifie en structures d'accueil et de scolarisation collective : CLIS et ULIS. Après l'ouverture de deux ULIS collège et de deux ULIS lycées à la rentrée 2013, deux nouvelles ULIS qui sont prévues à la rentrée 2014, une en collège pour les déficients intellectuels et une en lycée pour les élèves à troubles envahissant du développement.

Les contrats aidés : un contingent de **352 contrats uniques d'insertion (CUI)**.

Les écoles et les établissements privés du second degré bénéficient également de ce dispositif. Ces contrats sont de droit privé et leur durée légale d'exercice varie de 6 à 24 mois.

Les **trois grandes missions** de ces agents contractuels sont les suivantes :

- accompagnement d'élèves handicapés, dans le 1^{er} et le 2nd degré, public et privé,
- assistance administrative aux directeurs d'école,
- aide à la vie scolaire dans le 2nd degré.

La première mission est celle qui mobilise le plus de personnes recrutées. En effet, au 1^{er} janvier 2014, 270 CUI y sont employés dans l'enseignement public et une vingtaine dans l'enseignement privé. L'accompagnement des élèves handicapés est le plus souvent individuel. Certains CUI sont également affectés dans des structures collectives, CLI ou ULIS.

Par ailleurs, 46 personnes en CUI apportent une aide administrative aux directeurs d'école et 34 travaillent dans le second degré, collèges et lycées publics, dans des missions d'aide à la vie scolaire ; il s'agit essentiellement d'appui à l'encadrement, à l'aide individualisée aux élèves et aux activités liées aux nouvelles technologies. Ces contractuels apportent leur concours à l'éducation nationale, leur expérience. Les formations dont ils bénéficient, durant leur temps de travail, leur permettront d'acquérir ou de renforcer une qualification et une professionnalisation afin de construire un projet professionnel adapté à leurs compétences.

La culture : deux axes prioritaires

■ Le développement culturel du territoire

L'Etat a accompagné la direction de la **Scène nationale du Moulin du roc de Niort** dans son nouveau contrat d'objectifs et dans la mise en place de sa nouvelle stratégie globale.

Par ailleurs, dans le domaine du **spectacle vivant**, l'accompagnement de l'État s'est poursuivi auprès :

- de cinq compagnies professionnelles conventionnées: Carabosse, Métro Mouvance, La Mouline, Le beau Monde et Opus ;
- mais également auprès des deux établissements culturels de Niort, le CNAR (centre national des arts de la rue) et le CAMJI (salle de concert).

Le contrat d'éducation artistique avec le Pays du bocage Bressuirais, signé pour trois ans, a pour objectif d'accompagner des projets spécifiques à destination du jeune public, scolaire en premier lieu. Il sera converti en parcours d'éducation artistique sur le territoire, en 2014, dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique mise en place par l'État, toutes disciplines confondues.

Pour la quatrième année consécutive, le partenariat entre la DRAC, l'Inspection académique et le Conseil général pour la mise en œuvre de **projets d'éducation artistique dans les collèges et les écoles**, a permis l'émergence de projets de qualité. En 2013, une évaluation de la convention, signée fin 2009, a été réalisée. Cette évaluation doit aboutir à la poursuite et au renouvellement d'une convention en 2014 dont les orientations seront définies par le Conseil général et l'État.

Dans le domaine des arts plastiques, l'inauguration, en avril 2013, du **6^e centre photographique de France**, **labellisé** par le ministère de la culture et de la communication, a compté parmi les événements et les projets qui ont marqué l'année. L'accompagnement de l'Etat a été financier et méthodologique pour la réalisation de son contrat d'objectifs.

Ce centre d'art contemporain photographique - Villa Pérochon (CACP) s'inscrit au cœur d'un territoire situé d'ouest en est entre la côte atlantique et la ville de Limoges et du sud au nord entre Bordeaux et Nantes. Hébergée dans l'ancienne demeure d'Ernest Pérochon (Prix Goncourt 1920), en centre-ville de Niort, à proximité de la gare et du musée d'Agesci, cette galerie offre 100 mètres linéaires d'accrochage et articulera sa programmation autour de la photographie contemporaine tout en mettant l'accent sur les artistes émergents.

Deux événements rythmeront la programmation annuelle. Dans une volonté de démocratisation en direction d'un large public pour cet art très contemporain qui rejoint une pratique sociale, les accès aux expositions seront libres, des visites pourront être commentées et des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image seront également dispensées en milieu scolaire, dans les centres socioculturels, les services hospitaliers, le milieu carcéral...Le soutien financier de l'État s'est traduit par une aide de 200 000 € pour les travaux de réhabilitation du bâtiment, soit 21% du coût global .

■ La restauration, la sauvegarde du patrimoine archéologique et monumental

34 opérations (monuments historiques, objets mobiliers, chantiers de jeunes...) ont été réalisées dans les Deux-Sèvres en 2013, pour un montant total de travaux représentant 6,13 millions d'€ d'investissement. La participation de l'État a été de 1,8 million d'€ soit 17% du coût total des opérations dans la région.

Parmi les **nouveaux chantiers** débutés en 2013 on peut citer les opérations suivantes:

- le château du Gazeau de Sainte-Ouene a subi un incendie pendant l'été 2013 et les travaux sont prévus en 2014 (le taux de participation de l'Etat reste à fixer, mais devrait s'élever au minimum à 20%) ;
- à Thouars, l'hôtel Tyndo, comprend la restauration et la réhabilitation du bâtiment dans le but d'accueillir le conservatoire de musique et de danse ;
- l'étude de diagnostic préalable à la restauration des décors peints de l'église de l'Absie ;
- à Saint-Maixent-l'École, dans le cadre d'une réhabilitation de l'ancienne abbaye devenue caserne Canclaux et maintenant propriété des collectivités locales, des études ont été menées sur la faisabilité de transformer l'ancienne piscine en médiathèque. Les travaux débuteront en 2014. Par ailleurs sur ce même site, une étude est conduite concernant le projet d'installation du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.



Parmi les **reprises et suivis de chantiers** il est à signaler :

- les travaux du château du Coudray Salbart à Echiré ;
- les travaux de l'église Notre-Dame d'Ardin auxquels il faut rajouter la consultation en cours relative à la création de vitraux contemporains ;
- les études du donjon à Niort suite aux découvertes des anciennes courtines du château. Les travaux devraient débuter en 2014 ;
- la mise en place à Bressuire d'un programme de restauration et de sécurisation des remparts du château (après l'exécution du diagnostic sanitaire) et la sélection de l'équipe d'archéologues qui interviendra en cinq phases sur l'archéologie du bâti parallèlement aux travaux de restauration ;
- la poursuite de la restauration de la façade ouest de l'église Saint-Médard de Thouars.

Un édifice a été classé au titre des monuments historiques : le château de Maisontiers et deux édifices inscrits : la chapelle et le logis du sacristain à Moutiers-sous-Chantemerle ; l'hôtel Tyndo de Thouars.

► Les interventions archéologiques

Sur un total global régional de 177 arrêtés (diagnostics, fouilles, annulation, LGV), les Deux-Sèvres ont en particulier été concernées par sept arrêtés de diagnostics prescrits et réalisés ainsi que sept fouilles prescrites et réalisées. 419 demandes de permis de construire ont été instruites sur les 2 456 de la région.

Plusieurs **opérations significatives** se sont déroulées en 2013.

S'agissant d'archéologie préventive, l'opération concernant **la déviation de Thouars** a été la plus marquante. La première phase diagnostic, à Louzy, a permis d'explorer une occupation de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge. La seconde, à Brion-Près-Thouet, concernait une implantation rurale médiévale avec un impressionnant réseau de galeries souterraines.

Au titre de l'archéologie programmée, une nouvelle opération, concernant le Paléolithique moyen, a débuté à Saivres. Des découvertes d'occupation aussi ancienne (plus de 100 000 ans) sont rares.

Les chiffre clés des crédits figurent dans le tableau ci-après :

Patrimoine culturel 170 600	Développement culturel 1 654 400	Enseignement spécialisé et formation 84 750	Entretien des monuments historiques 61 340	TOTAL en fonctionnement (en €) 1 971 090
Monuments historiques	Opérations archéologiques	Équipements culturels	Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) Abords	TOTAL en investissement (en €)
1 763 074	42 538	/	29 728	1 835 340

► La conservation des antiquités et objets d'art

Fin 2013, 862 objets sont protégés en Deux-Sèvres au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques, soit, depuis 2008, une progression de 47 % de la protection juridique.

Cette mission d'Etat doit permettre de recenser, documenter, protéger et surveiller les objets mobiliers protégés et non protégés du territoire départemental. La première obligation est le récolement quinquennal des objets protégés.

Dans la période 2009-2012, 32 récolements ont été réalisés, soit 30 communes/paroisses et 50 édifices protégés. A l'issue de la réunion annuelle de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM) quelque 300 nouveaux objets d'art ont été protégés.

De plus, la surveillance des objets nécessite également des actions de sensibilisation pour leur sécurité et leur conservation préventive auprès des propriétaires et affectataires. Diverses contributions et publications, animations et conférences, lors des journées européennes du patrimoine notamment, viennent compléter ce travail.

En 2014, la conservation souhaite faire évoluer sa méthode d'inventaire en constituant des bases de données thématiques qui permettront de mettre en évidence des priorités départementales qui seront soumises à la CDOM : par exemple les véhicules hippomobiles, les copies de maîtres...



Cohésion sociale

■ Les politiques éducatives et d'accompagnement social

Lors du pic d'activité de l'année, en juillet, un mineur du département sur cinq fréquente un accueil collectif de mineurs, soit plus d'un sur trois parmi les 6-14 ans. Les difficultés rencontrées sont minimales au regard du nombre d'**enfants et adolescents concernés (11 000)**. Il importe surtout de souligner la qualité de l'engagement des jeunes adultes (**1 500 animateurs**) dans un travail qui représente, le plus souvent, leur premier emploi. **Plus de 70 centres ont été évalués sur place**, en 2013, pour vérifier les conditions d'accueil et d'encadrement quelle que soit la configuration de l'accueil.

Dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires, qui a libéré trois heures dans la semaine des écoliers, une nouvelle organisation a été mise en place par les communes et leurs associations partenaires afin de proposer un accueil sur des temps périscolaires plus longs. Dans ce cadre, la DDCSPP accompagne les territoires en proposant des outils techniques, des formations et en participant au groupe d'appui départemental mis en place pour suivre la réforme et l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Enfin, 253 brevets d'aptitude aux fonctions d'animation – BAFA – ont été délivrés.

▶ **La vie associative :**

En 2013, la **12 000^{ème} association** a été créée. 306 associations nouvelles ont été déclarées auprès des greffes des associations des arrondissements de Niort, Bressuire et Parthenay. Environ 1 500 personnes ont sollicité et obtenu des informations de la part des bureaux des associations lors de la création ou de la modification de leur association ou ont reçu un conseil et ont été éventuellement accompagnées par le délégué départemental à la vie associative dans les situations les plus complexes. La politique de soutien aux formations des bénévoles de l'Etat a permis de financer 26 actions de formation pour un total de 25 000 €, confortant ainsi le partenariat durable entre l'Etat, les Fédérations d'éducation populaire et certaines collectivités territoriales.

▶ **Le secteur de l'éducation populaire bénéficie :**

- de 15 postes FONJEP (Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ;
- de subventions (96 000 €) attribuées à des associations et des collectivités territoriales pour les activités d'animation du territoire, notamment ruraux ;
- du développement des projets d'université populaire (université populaire Sud 79 à Melle et l'université populaire du niortais-le jardin des savoirs).

▶ **La politique de la ville :**

Dans le cadre du **contrat urbain de cohésion sociale 2011-2014 (CUCS) de Niort**, les priorités d'intervention ont porté sur la revalorisation des quartiers de Niort classés en zone urbaine sensible (Clou Bouchet, Tour Chabot, Gavacherie), et sur la réduction des inégalités sociales. L'engagement financier de l'Etat en faveur de ces quartiers s'est élevé à **267 882 €**, dont 111 305 € pour la réussite éducative.

▶ **L'hébergement des personnes sans abri ou mal logées, l'accès et le maintien dans le logement :**

En 2013, a été généralisée la négociation de contrats avec les opérateurs de l'hébergement/accès au logement en Deux-Sèvres. Cette démarche permet de mieux répondre aux besoins identifiés au titre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Les capacités d'accueil ont donc été sensiblement augmentées :

- 30 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Niort, dont 20 au bénéfice des familles ;
- 20 places d'hébergement de « stabilisation-insertion » permettant également aux personnes d'être accompagnées de manière globale dans leur démarche d'insertion ;
- la 3^{ème} maison relais du département a ouvert à Aiffres avec une capacité de 20 places.

Parallèlement, les outils favorisant l'accès au logement ont également été développés en Gâtine, comme l'intermédiation locative (location/sous-location), sur le modèle initié à Niort. La coordination et l'observation ont également bénéficié du renforcement des moyens du SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) en 2013, à hauteur d'un demi-poste de coordonnateur supplémentaire. Au total, **2 832 895 €** ont été consacrés aux politiques d'accueil d'hébergement et d'insertion.

La commission de coordination de prévention des expulsions (CCAPEX) a examiné 127 situations pour lesquelles il a été émis des avis et recommandations.

Les expulsions locatives : le nombre de dossiers est en augmentation.

Arrondissements	Niort	Bressuire	Parthenay
Assignations à comparaître devant le tribunal	184	63	55
Commandements de quitter les lieux	111	34	24
Demandes de réquisition du concours de la force publique	71	5	9
Décisions d'accord au concours de la force publique	63	5	4

Il est à noter, dans l'arrondissement de Niort en particulier, que les situations sont de plus en plus difficiles, avec un niveau d'endettement élevé et un montant de dettes locatives important (aussi bien pour les bailleurs publics que privés).

La commission départementale de conciliation est saisie, en général, par des locataires qui, le plus souvent, demandent la restitution du dépôt de garantie. En 2013, 23 saisines ont été déposées et quatre ont fait l'objet d'un accord préalable. La commission a donc étudié 19 dossiers dont huit ont abouti à une conciliation, six à une non-conciliation et cinq ont fait l'objet d'un procès verbal de carence en raison de l'absence de la partie adverse. Le nombre de conciliations (huit) a diminué par rapport à 2012 (douze). **La commission départementale de médiation** a examiné quatre recours (même nombre qu'en 2012). Un recours ayant été reconnu prioritaire et urgent, le requérant a été relogé. Les trois autres recours ont fait l'objet d'un rejet par la commission.

Enfin, l'Etat contribue au fonctionnement de la **Maison départementale des personnes handicapées** (MDPH) à hauteur de 465 800 €.

■ Le soutien à la vie associative et au sport

► **La promotion et le développement du sport**

Le **centre national de développement du sport** (CNDS) finance le soutien des clubs, afin de disposer d'un cadre de pratique sécurisé, convivial et vecteur de cohésion sociale. A ce titre, **638 659 €** ont été attribués dans le département répartis comme suit :

- 563 148 € au titre de la part territoriale des Deux-Sèvres pour 252 dossiers déposés, dont 130 095 € d'aide à l'emploi pour 32 projets ;
- 18 750 € de part complémentaire (santé et handicap) pour dix dossiers ;
- 56 761 € d'accompagnement éducatif pour 60 modules de 15 disciplines sportives dans 46 établissements scolaires.

En outre, dans le cadre du schéma territorial de développement de la pratique sportive, une étude, intitulée **diagnostic départemental approfondi**, a été lancée. Elle consiste à collecter, analyser et croiser un ensemble de données chiffrées et qualitatives à l'échelle du département, pour définir un **schéma** :

- comportant des axes stratégiques pour le développement des pratiques sportives ;
- permettant au mouvement sportif de définir des plans de développement et des projets associatifs qui s'appuient sur une réelle analyse du territoire ;
- apportant aux collectivités territoriales une expertise de la pratique sportive, en relation notamment avec les équipements sportifs.

Enfin, les **contrôles** permettent de vérifier les conditions de pratique et d'encadrement des activités proposées par les établissements, notamment les qualifications des éducateurs sportifs ainsi que les règles techniques et de sécurité, d'affichage et d'assurances. Les axes de travail ont été au nombre de trois :

- le contrôle des activités physiques et sportives (établissements, éducateurs, sites de pratique). Suite à la visite de 53 établissements (pour 278 établissements déclarés dont 25 nouveaux), trois mises en demeure ont été faites. 41 nouveaux éducateurs sportifs ont été déclarés (834 au total) et 113 cartes professionnelles délivrées ;
- les autorisations des manifestations sportives sur la voie publique (447 en 2013);
- en matière de sports motorisés, est assurée la visite des circuits soumis à une homologation ou un agrément (participation à 34 commissions de sécurité routière en 2013).

La protection des populations

■ La protection des consommateurs

Quelques chiffres clés :

- 603 visites d'établissements donnant lieu à 2 440 actions de contrôle ;
- 138 visites avec avertissements réglementaire ;
- 24 visites avec injonctions ou mesures administratives ;
- 198 prélèvements ;
- onze procès-verbaux transmis au parquet de Niort ;
- 28 enquêtes sur plainte dont 24 traitées en moins de deux mois ;
- 259 réponses écrites aux demandes d'information dont 98% traitées dans les dix jours.

▶ **La vente des produits alimentaires en circuits courts :**

Elle séduit désormais de nombreux consommateurs, motivés par le gain de fraîcheur et de qualité des produits et sensibilisés à la valorisation de la production agricole et au maintien du tissu économique local. C'est pourquoi, ce secteur a fait l'objet, en 2013, d'une surveillance accrue, qui a permis de détecter plusieurs cas de pratiques trompeuses :

- un professionnel vendant des produits de sa ferme s'approvisionnait par ailleurs en produits carnés auprès d'une société d'abattage et les revendait aux consommateurs en laissant croire que ces produits étaient aussi issus de son propre élevage ;
- un détaillant communiquait sur de grandes affiches ou dans la presse sur le caractère local de ses produits alors que la plupart des fruits et légumes proposés étaient d'origine étrangère ;
- sur les marchés, certains producteurs proposaient sur leurs étals des produits achetés auprès de grossistes sans faire de distinction avec ceux issus de leur propre production.

Selon la gravité des faits constatés, ces pratiques ont fait l'objet de procès-verbaux ou d'avertissements réglementaires.

▶ **Un hypermarché a été lourdement condamné pour de fausses promotions :**

Chaque année, des contrôles sont effectués dans la grande distribution sur la loyauté des promotions et la véracité des avantages annoncés aux consommateurs. Ainsi, un hypermarché a été condamné, en juin 2013, par le tribunal correctionnel de Niort, à une amende de 15 000 € à la suite d'un contrôle effectué en décembre 2010. Pour un grand nombre de produits présentés comme promotionnels, les prix étaient en réalité identiques à ceux pratiqués avant la période de promotion voire plus élevés pour certains produits. Le tribunal s'est appuyé d'une part, sur la gravité des faits commis quelques jours avant les fêtes de Noël ainsi que, d'autre part, sur la notoriété de l'enseigne.

▶ **L'installation de panneaux photovoltaïques :**

Suite à de nombreuses plaintes, des enquêtes approfondies ont été effectuées sur des sociétés pratiquant un démarchage à domicile intensif pour l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

Pour convaincre les personnes démarchées, ces sociétés utilisaient des arguments trompeurs ou erronés concernant la production d'électricité potentielle de l'installation, le prix de rachat de l'électricité par EDF ou SEOLIS et les conditions de financement de l'opération («vous n'aurez rien à payer, tout est autofinancé»). Deux procès-verbaux ont été établis et transmis au Procureur de la République.

▶ **La qualification professionnelle des auto-entrepreneurs dans les activités artisanales a été contrôlée :**

L'exercice de certains métiers de l'artisanat tels que la coiffure, les travaux de bâtiments ou la réparation automobile est conditionné à la détention d'un diplôme d'aptitude ou à la justification d'une expérience professionnelle. Suite à la création du régime d'auto-entrepreneur en 2008, de nouveaux acteurs ont développé une activité dans ces secteurs sans avoir la qualification requise.

Dans ces conditions, des malfaçons ou une mauvaise qualité des prestations peuvent porter préjudice aux consommateurs. Les contrôles effectués ont permis de régulariser certaines situations ou de mettre fin à des pratiques qui constituent en outre une concurrence déloyale à l'encontre des véritables artisans. Ces contrôles seront poursuivis en 2014.

■ **La protection sanitaire de l'alimentation**

Les services vétérinaires ont veillé au bon état sanitaire des cheptels dont les productions sont consommées ou transformées pour l'alimentation humaine avec l'appui du **réseau des vétérinaires sanitaires** répartis sur l'ensemble du département. Près d'une centaine de vétérinaires participe aux activités de la mission populations animales en assurant la surveillance de certaines maladies et de l'état des cheptels pour les thématiques sanitaires, traçabilité, protection animale, médicaments vétérinaires ainsi que la réalisation de visites et de prélèvements notamment.

▶ **Tuberculose bovine :**

L'année 2013 a été marquée par une forte augmentation du nombre d'exploitations suspectes situées dans les Deux-Sèvres (18 exploitations ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise sous surveillance, en lien avec des mouvements d'animaux ayant transité dans d'autres départements). Ces suspicions ont été infirmées après des investigations analytiques et épidémiologiques, sauf une. Le cheptel concerné a été placé sous APDI (arrêté préfectoral de déclaration d'infection).

▶ **Brucellose dans les cheptels de petits ruminants :**

Cinq suspicions dans des troupeaux caprins (pour onze animaux suspects) et quatre suspicions dans des troupeaux ovins (pour quatre animaux suspects) ont été suivies en 2013. L'ensemble de ces suspicions a été infirmé à l'issue de nouveaux contrôles, d'analyses complémentaires (bactériologie) et/ou d'enquêtes épidémiologiques qui ont été menés par les vétérinaires sanitaires des exploitations concernées. On peut noter une très forte diminution de la fréquence des résultats « faussement positifs » grâce à une simplification de la réglementation portée par les Deux-Sèvres dans les groupes de travail nationaux et aboutie en 2013. Cela permet une surveillance sans avoir à gérer un grand nombre de « faux positifs » avec des conséquences économiques moindres pour les exploitations.

▶ **Exercice de déclenchement d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence :**

Il a été mis en œuvre en 2013 et a mobilisé une partie des équipes des services vétérinaires des Deux-Sèvres ainsi que des équipes des autres départements de la région Poitou-Charentes. Il a permis de tester la capacité de réponse opérationnelle des services en cas de crise liée à des maladies animales fortement contagieuses.

Plusieurs évaluations de l'Office alimentaire vétérinaire (OAV), organisme européen d'audit, ont révélé des **marges importantes d'amélioration** de la continuité de la maîtrise sanitaire tout au long de la **filière de négoce** et de la **continuité de la traçabilité** des mouvements sur le territoire national. **Les établissements «centre de rassemblement»**, définis comme tout emplacement où sont rassemblés des animaux issus de différentes exploitations en vue de la constitution de lots d'animaux destinés aux échanges intracommunautaires, à l'exportation vers des pays tiers ou à l'expédition sur le territoire national, doivent disposer d'un agrément, soit national, soit communautaire. Douze centres disposent d'un agrément définitif et cinq d'un agrément provisoire ; neuf autres sont à l'instruction au premier semestre 2014.

■ La protection animale

Lors de l'abattage des animaux, la réglementation impose d'assurer l'insensibilisation et l'inconscience des animaux. Un arrêté du 28 décembre 2011 a fixé les conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à cette obligation dans le contexte de l'abattage rituel. Trois dossiers ont été jugés conformes et ont obtenu l'autorisation préfectorale en 2012, deux pour l'abattage de bovins, un pour l'abattage de moutons. En 2013, un des établissements d'abattage a demandé une nouvelle autorisation et a bénéficié d'un nouvel arrêté préfectoral pour l'abattage rituel des bovins adultes et des veaux, sans étourdissement préalable. Si cette évolution correspond à celle des demandes sociales leur organisation répond à la mise en œuvre d'obligations réglementaires et de procédures par les professionnels, dans le respect des principes de protection animale.

Par ailleurs, les règles de protection animale imposent que les opérateurs des abattoirs en contact avec les animaux dans le cadre de leur mise à mort soient formés et fassent la démonstration de leurs compétences. Ces garanties sont vérifiées et aboutissent à la délivrance d'un certificat de compétence à chaque opérateur.

Hors abattoir, les contrôles de la réglementation s'exercent dans tous les lieux de détention et ont donné lieu à de nombreuses interventions, tant auprès des animaux de rente qu'auprès des animaux domestiques.

La Commission européenne accorde une grande importance à la mise en groupe des truies et des cochettes gestantes pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue pour la mise-bas dans tous les élevages de plus de dix truies. Le respect de cette échéance par l'ensemble des Etats membres est essentiel pour garantir l'équité et donc la stabilité sur le marché européen, ainsi que pour assurer la crédibilité de l'action communautaire en matière de protection des animaux d'élevage. Dans les Deux-Sèvres, après contrôles, 48 exploitations satisfont aux prescriptions européennes, dix possèdent un projet concret et sont en cours de réaménagement ou engagées dans une démarche de mise aux normes, et quatre élevages ont cessé temporairement ou définitivement leur activité de naissance.

La santé dans les territoires

■ Veille et sécurité de l'environnement et des milieux :

Dans le cadre des interventions dans les domaines de la police sanitaire, de la salubrité et de l'hygiène publiques, les moyens de l'**Agence régionale de santé Poitou-Charentes (ARS)** sont mis à la disposition du Préfet.

L'ARS participe au fonctionnement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) dont la mise en œuvre a notamment consisté en la création de groupes de travail sur l'information du grand public et des acteurs institutionnels ainsi que sur le repérage de l'habitat dégradé. Deux journées d'information ont été organisées et une sensibilisation des aides à domicile a également pu être réalisée.

Le risque de légionelles doit être réduit de 50%. Décliné dans le deuxième plan régional santé environnement (PRSE 2) Poitou-Charentes, l'atteinte de cet objectif s'appuie notamment sur la réalisation d'inspections. Depuis 2008, au moins 10 % des établissements de santé sont contrôlés annuellement afin de vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention du développement des légionelles dans les réseaux d'eaux chaudes sanitaires. L'année 2013 marque la fin de ce programme d'inspection, l'ensemble des établissements de santé des Deux-Sèvres ayant fait l'objet d'une telle inspection. Les établissements ont pris conscience de ce risque en surveillant leurs installations, même si des améliorations doivent encore être apportées suite à ces inspections.

Au titre de **l'adduction d'eau publique**, les programmes d'actions de la démarche de sécurité sanitaire des eaux (SéSanE) sont engagés depuis le 1^{er} janvier 2013. Le regroupement des services d'eau se poursuit (56 en 2009 et 28 au 1^{er} janvier 2014) : il s'agit là d'un des points de passage possibles pour mettre en œuvre

les dispositions réglementaires de la démarche et sécuriser le fonctionnement des services d'eau et par conséquent la qualité des eaux offertes aux abonnés, tout en respectant un prix qui permette un accès à l'eau à toute la population départementale.

Dans le domaine des **eaux de loisirs**, l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans les programmes de réhabilitation des piscines publiques pour leur mise aux normes, après les visites techniques réalisées en 2009 et 2010, se poursuit. Les travaux réalisés représentent un investissement de 5,5 millions d'€ (six établissements), les travaux en cours correspondent à un montant de 2,5 millions d'€ (quatre établissements) et les projets de travaux en 2014 et 2015 entraîneront une dépense de 6 millions d'€ (quatre établissements). La fin des réhabilitations techniques permettra de disposer d'un parc d'installations conformes aux dispositions réglementaires. Elles seront complétées par la création envisagée de deux ouvrages importants dans la Communauté d'agglomération du Niortais et la Communauté de communes du Thouarsais.

Depuis fin 2012, a été mis en place **un réseau national de collecte de déchets d'activités de soins à risque infectieux des patients en auto-traitement (DASRI-PAT)**. Les Deux-Sèvres présentent une particularité par rapport aux trois autres départements de la région. En effet, les collectivités, fortement impliquées dans la gestion de ces déchets de soins depuis presque une décennie en lien avec les pharmacies, ont manifesté une volonté forte de maintenir le système existant et d'essayer de l'articuler avec le réseau imposé par le niveau national. Après un long travail de négociation avec les différents acteurs locaux et nationaux, un **accord** été conclu en décembre 2013. Il articule les deux réseaux permettant ainsi de proposer la même qualité de service qu'auparavant, tout en partageant les coûts liés à la gestion des déchets des patients en auto-traitement entre les différents acteurs impliqués (éco-organisme au niveau national et collectivités territoriales au niveau local).

Déclinaison du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans les Deux-Sèvres : la propagation du principal moustique vecteur de ces deux maladies, couramment appelé «moustique tigre», est en constante progression depuis son arrivée en 2004 dans les Alpes-Maritimes. L'expansion de ce vecteur se fait majoritairement par voie routière et notamment avec le transport de personnes. En 2013, le moustique tigre était implanté dans 17 départements métropolitains et a été détecté dans huit autres départements dont celui de la Gironde.

Compte tenu de la proximité de ce département d'une part et de l'importance de l'anticipation dans la gestion de cette problématique d'autre part, il a été jugé nécessaire de mettre en place, dès 2013, les actions de sensibilisation. Ce travail de sensibilisation a abouti à la présentation d'un dossier de communication destiné aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST). Les premiers niveaux d'actions visent, dans un premier temps, à repérer la présence de ce moustique vecteur puis à essayer de l'éradiquer par les actions conjuguées de l'État et du Conseil général.

Santé

■ La veille et l'alerte sanitaire

L'ensemble des événements et signalements sont régulés et traités par la cellule régionale de veille d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS). La cellule régionale est composée de deux unités réparties sur les sites de Niort et de Poitiers :

- une unité de veille et d'alerte;
- une unité de défense et sécurité (appelée cellule régionale de défense et sécurité).
- L'organisation et le fonctionnement de la CVAGS sont structurés autour :
- d'un point focal unique 24 heures/24 matérialisé par un centre de réception et de régularisation des signaux ;
- d'une plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire animée par la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) en lien avec la cellule interrégionale Limousin-Poitou-Charentes (CIRE) de l'Institut national de veille sanitaire ;
- d'un système régional d'information partagée entre la CVAGS et la CIRE ;
- d'un système d'astreintes régionalisées mis en place depuis février 2011.

L'unité de veille et d'alerte assure la réception, la validation, l'évaluation et la gestion des événements de santé des personnes (maladies à déclaration obligatoire, événements de santé pouvant avoir un impact sur la santé des populations, alertes nationales).

Dans le cadre de la veille sanitaire, les signaux reçus et traités, pour l'année 2013, dans les Deux-Sèvres, ont concerné les **maladies à déclaration obligatoire (MDO)** : la moitié des MDO validées en Deux-Sèvres était des tuberculoses (pas de recrudescence des signalements de tuberculose par rapport aux années précédentes). La moitié des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) signalées a été invalidée.

Détail des signaux	Signaux reçus	%	Signaux validés	%
tuberculose	16	41%	16	47%
hépatite A	5	13%	5	15%
TIAC	10	26%	5	15%
méningite	3	8%	3	9%
mésothéliome	3	8%	3	9%
tétanos	1	3%	1	3%
légionellose	1	3%	1	3%
Total général	39		34	

Les maladies non MDO : la majorité des pathologies non MDO ont été des gastro-entérites aiguës en collectivité (EHPAD et collectivités pour enfant), des gales en collectivités, des épidémies d'infections respiratoires aiguës en EHPAD et des coqueluches en collectivités.

Détail des signaux	Signaux reçus	%	Signaux validés	%
gastro-entérites aiguës	12	20%	12	26%
gale	9	15%	9	19%
infections respiratoires aiguës	10	17%	8	17%
coqueluche	9	15%	8	17%
intoxication accidentelle	11	18%	6	13%
autres pathologies	5	8%	3	6%
scarlatine	1	2%	1	2%
intoxication alimentaire individuelle	3	5%	0	0%
Total général	60		47	

► La gestion des événements exceptionnels

La cellule régionale de défense et de sécurité (CRDS) a été individualisée dès la création de l'ARS, tout en étant placée au sein du service CVAGS. Elle assure directement les relations avec les quatre préfectures de la région et réalise les travaux qui en découlent, le cas échéant avec les services de l'ARS compétents.

► Les soins psychiatriques sans consentement

La régionalisation des procédures d'hospitalisations sans consentement est effective depuis 2011 via le bureau des mesures individuelles, en assurant la gestion des dossiers émanant des sept établissements de la région, et l'interface entre ces établissements et les préfectures de département. Pour les Deux-Sèvres, deux établissements de santé ont été désignés afin de recevoir les personnes nécessitant des soins sous contrainte. Une plateforme de travail collaborative a été mise en place pour permettre un échange d'informations quotidien entre l'ARS, les préfectures et les juges des libertés et de la détention, à la suite de la réforme des soins psychiatriques.

En 2013, il a été effectué dans le département:

- 39 admissions en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (contre 29 en 2012) dont 30 admissions intervenues après décision provisoire du maire (20 en 2013), cinq admissions sur décision du préfet directement (zéro en 2013) et quatre admissions concernant des détenus (quatre en 2012 également) ;
- 322 admissions en soins psychiatriques à la demande d'un tiers en urgence ou en situation de péril imminent (contre 302 en 2012) ;
- 46 levées d'admission de la première catégorie (28 en 2012) et 310 levées d'admission de la seconde catégorie (281 en 2012).

Ces mesures représentent 18,35% (contre 17,15 % en 2012) des admissions régionales.

Au 31 décembre 2013, 31 patients faisaient l'objet d'une mesure de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (contre 38 en 2012). Sur ces 31 patients, onze relevaient d'une hospitalisation complète et vingt bénéficiaient d'un programme de soins, assuré par le centre hospitalier de Niort pour 23 patients et par le centre hospitalier Nord Deux Sèvres pour les huit autres.

► **Les étrangers résidant en France et dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale**

En 2013, 70 dossiers ont été instruits (30 femmes et 40 hommes). Sur ces 70 dossiers, il a été émis dix refus et 60 avis favorables dont 33 dossiers étaient des renouvellements. Ces dossiers concernent quatre continents : l'Afrique pour 45 dossiers (64,3%), l'Europe pour 21 dossiers (30 %), l'Asie pour trois dossiers (4,3%) et l'Amérique pour un dossier (1,4%).

► **Les Contrats Locaux de santé (CLS)**

Le CLS du Pays Thouarsais, signé le 7 février 2013, est le **premier en milieu rural dans la région**. Les quatre signataires du contrat : l'ARS Poitou-Charentes et le Pays Thouarsais, le Conseil général et la préfecture, se sont engagés pour un développement territorial de santé partagé qui contribue au renforcement du partenariat local.



Le CLS du Pays Thouarsais signé le 7 février 2013

La lettre de cadrage du **CLS du Pays de Gâtine** a été signée le 7 octobre 2013. (Photo «©ARS Poitou-Charentes»)

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a inscrit la démarche dans le schéma durable de cohésion sociale. La phase d'élaboration sera engagée en 2014.



L'aménagement du territoire

■ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ont permis :

- d'aider les collectivités dans leur fonctionnement à hauteur de près de **183 millions d'€** ;
- de favoriser une répartition équitable des ressources grâce aux fonds de péréquation pour plus de **26 millions d'€** ;
- de compenser les pertes de recettes fiscales pour près de **33 millions d'€**.

■ Le développement local

Les moyens financiers de l'Etat continuent à être concentrés sur les investissements présentant un caractère plus stratégique et potentiellement vecteurs de développement économique. En 2013, dans le cadre des **dotations destinées à soutenir l'investissement des collectivités territoriales** des Deux-Sèvres, l'Etat a engagé :

- 5 840 653 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour 103 opérations des communes et de leurs groupements ;
- 800 000 € au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;
- 546 197 € au titre de la subvention pour travaux divers d'intérêt local (STDIL) ;
- 27 404 090 € dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 1 257 019 € au titre de la dotation d'équipement du département (DGED) ;
- 108 159 € au titre du fonds de solidarité territoriale de la LGV pour les projets de développement économique, social ou culturel portés par deux des communes traversées.

Par ailleurs, il a été accordé :

- 581 690 € au titre du fonds ministériel mutualisé (FMM) en faveur du pôle d'excellence rurale « pôle santé du Thouarsais » ;
- 1 484 301 € aux collectivités porteuses de projets « sécurité routière » (quote-part du produit des amendes de police de la circulation routière et de celui provenant des radars automatiques).

L'agriculture durable

5 292 exploitations ont bénéficié d'aides directes (premier pilier de la politique agricole commune-PAC-), à hauteur de plus de **140 millions d'€**. Ces aides peuvent être complétées par d'autres aides issues des dispositifs de modernisation ou encore agro-environnementaux (second pilier de la PAC) qui se sont élevées à près de **3,8 millions d'€** pour l'année 2013.

Les éleveurs Deux-Sévriens ont beaucoup utilisé les outils de télé déclaration pour les aides animales (94% pour les primes au maintien de troupeau de vaches allaitantes et 95% pour les aides ovines et caprines). Toutefois, en dépit d'une augmentation de télé déclaration des aides dites « surface », 60% des demandes, les chiffres restent inférieurs à ceux de la moyenne nationale.

Le fonds européen du **FEADER** 2007-2013 a aidé la création et le développement de 51 micro-entreprises en Deux-Sèvres. Cet instrument de financement de la PAC a permis d'attribuer 450 000 € en 2013. De plus, les collectivités ont bénéficié de 1,5 million d'€ de FEADER pour la création de sept maisons de santé pluridisciplinaire et de projets de maintien de commerces de proximité ainsi que la réalisation d'ateliers relais.

Par ailleurs, fin 2013, une réflexion a été lancée sur le projet agricole départemental (PAD) à l'occasion de la dernière session de la Chambre d'Agriculture.

Le développement durable et la protection de l'environnement

■ L'environnement

L'année 2013 a été marquée par :

- l'organisation de 38 enquêtes publiques environnementales ;
- l'instruction (hors éolien) de 416 dossiers d'installations classées ;
- le suivi de 23 dossiers de projets d'exploitation de parcs éoliens (sept ont donné lieu à des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter) ;
- la réunion de 29 commissions administratives ;
- l'instruction de 39 demandes d'autorisation spéciale de travaux en site classé du marais mouillé poitevin ;
- la signature le 1er juillet 2013, après consultation du public, d'un **arrêté préfectoral de protection de biotope pour les arbres conduits en têtards dans le marais poitevin** ; suite à un abattage en série d'arbres têtards survenu fin 2012, cet arrêté de biotope protège ces arbres remarquables dans les communes du site classé du Marais Poitevin. Désormais, sauf autorisation administrative, il est interdit sur le territoire concerné d'abattre, d'arracher ou de couper le tronc et la tête de tout arbre issu de mode de taille traditionnelle ;
- le renouvellement, suite à la réforme intervenue en 2011, de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de sept associations (quatre en 2012 et trois en 2013).



Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Poitou-Charentes (SRCAE) approuvé le 17 juin 2013 (auquel est annexé le schéma régional de l'éolien), définit les orientations et les objectifs régionaux, à l'horizon 2020 et 2050, en matière d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables, de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il formule des recommandations, pour mieux informer et associer le public.

Enfin, la liste départementale des **sites et monuments naturels classés** s'est enrichie de deux nouveaux sites (ce qui porte leur nombre à 22) :



- le domaine des Roches Blanches, sur la commune du Pin (décret du 16 juillet 2013) ;
- les chaos granitiques de Gâtine Poitevine, sur les communes de l'Absie, Largeasse, Vernoux-en-Gâtine, Neuvy-Bouin, Coutières et Ménigoute (décret du 22 août 2013).

Par ailleurs, lancé le 29 mars 2013 le **plan énergie méthanisation autonomie azote (EMAA)** a notamment pour objectif le développement de la filière méthanisation. Les Deux-Sèvres participent à cette dynamique puisque cinq unités ont commencé à fonctionner en 2013, soit près de 20 000 kWh produits par an. Ainsi, ont été inaugurés le site de TIPER Méthanisation à Louzy et celui du GAEC La Lougnolle à Prahecq. Ces réalisations illustrent bien le fort potentiel deux-sévrien qui permet de voir se développer des projets collectifs importants mais aussi des unités à la ferme. Aujourd'hui ce sont plus d'une dizaine de projets, à des stades plus ou moins avancés, qui devraient augmenter le parc existant afin d'atteindre l'objectif national de 1000 méthaniseurs agricoles implantés en France d'ici 2020.

La commission départementale de la consommation de l'espace agricole veille à l'application de la charte agriculture urbanisme et territoire, signée en octobre 2009, à travers la déclinaison d'une doctrine départementale. Cette commission a également participé à des travaux régionaux.

■ L'habitat et l'efficacité énergétique

▶ *Le logement :*



le soutien technique et financier de la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a permis de réhabiliter 427 logements de propriétaires occupants (dont 285 au titre de la rénovation énergétique) et 21 logements de propriétaires bailleurs (dont 11 logements très dégradés), pour un montant global de subventions de 2 772 000 €. Les travaux des logements des propriétaires occupants correspondent principalement à des travaux relatifs à la précarité énergétique (qui ont bénéficié également du fond d'aide à la rénovation thermique) via le programme Habiter mieux, mais aussi au maintien à domicile et à la lutte contre l'insalubrité et les logements très dégradés, priorités de l'Anah. Ces priorités ont été prises en compte dans les opérations programmées à Niort, Thouars et Saint-Maixent l'Ecole. Cet effort doit être accru dans les prochaines années.

En ce qui concerne le parc locatif HLM, 177 logements sociaux publics ont été financés, en forte augmentation par rapport à 2012 (130 logements), et près de 200 logements destinés à des structures collectives (CROUS-EPHAD...) seront réalisés.

▶ *Les énergies renouvelables :*

la production en Deux-Sèvres représente environ 34 % de celle de la région .

L'éolien : les parcs éoliens continuent de se développer et représentent une puissance de 138,30 MW.

Le photovoltaïque : en 2012, 572 unités ont été autorisées pour une puissance fournie de 10 636 kWc (kilowatts crêtes). En 2013, deux permis de construire de centrales photovoltaïques au sol ont été accordés : d'une part, au bénéfice d'un projet de 2MWc (mégawatts crêtes) sur quatre hectares à Mauléon (auxquels s'ajoutent cinq ha en Vendée) et d'autre part, au profit du projet TIPER à Thouars (22MWc).

La méthanisation : ce processus naturel biologique de dégradation de la matière organique est en plein essor en Poitou-Charentes avec notamment l'exploitation en Deux-Sèvres de cinq unités (dont TIPER à Louzy et l'ISDND de Coulonges-Thouarsais) pour une puissance fournie de trois MW. Deux permis ont été autorisés et une quinzaine de projets sont en cours de réflexion ou de développement.

Par ailleurs, lancé le 29 mars 2013 le **plan énergie méthanisation autonomie azote (EMAA)** a notamment pour objectif le développement de la filière méthanisation. Les Deux-Sèvres participent à cette dynamique puisque cinq unités ont commencé à fonctionner en 2013, soit près de 20 000 kWh produits par an. Ainsi, ont été inaugurés le site de TIPER Méthanisation à Louzy et celui du GAEC La Lougnolle à Prahecq. Ces réalisations illustrent bien le fort potentiel deux-sévrien qui permet de voir se développer des projets collectifs importants mais aussi des unités à la ferme. Aujourd'hui c'est plus d'une dizaine de projets, à des stades plus ou moins avancés, qui devraient augmenter le parc existant afin d'atteindre l'objectif national de 1000 méthaniseurs agricoles implantés en France d'ici 2020.

Le plan climat énergie territoriale (PCET). En 2013, quatre PCET ont été approuvés : deux plans répondent à l'obligation instituée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (Niort et la CAN) et deux autres sont volontaires (le Pays Thouarsais et le Pays Mellois).

▶ *Les installations classées pour la protection de l'environnement(ICPE)*

La DREAL exerce, à travers l'inspection des installations classées, des missions de police environnementale auprès des établissements industriels. Elle est également en charge de l'inspection du travail dans

les carrières qui sont des installations classées. Ces missions visent à prévenir et réduire les dangers et nuisances des installations, afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de trois grands axes : l'encadrement réglementaire, la surveillance des installations classées et l'information des exploitants et du public. Le département compte : 200 ICPE autorisées, dont six Seveso seuil haut, quatre Seveso seuil bas, 17 IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) et 24 carrières.

En 2013, neuf dossiers de demandes d'autorisation ont été reçus, 12 arrêtés d'autorisation de nouveaux projets signés, sept arrêtés de mise en demeure signés, trois procès verbaux et 100 visites d'inspection. Au titre des ICPE dans le domaine agricole, 2 337 établissements sont suivis.

► **Deux opérations sont à signaler :**

Tout d'abord, le classement en autorisation avec servitude (AS) du site SCORI à Airvault

Le site SCORI collecte des déchets avec des solvants, pâteux ou liquides, pour produire un combustible liquide de substitution à destination de la cimenterie CALCIA voisine. Des modifications importantes de la nomenclature relative aux déchets ont conduit ce site à voir son seuil de classement passer d'une autorisation simple, à autorisation avec servitude (AS), plus communément appelé «Seveso seuil haut».

Ce classement s'explique par simple effet de cumul des potentiels de danger des produits présents, sans que l'activité n'ait évolué. L'exploitant a remis à l'administration une actualisation de son étude de dangers (EDD). L'étude propose des dispositifs supplémentaires de gestion du risque (sprinklage de la plate-forme de stockage, réserve incendie autonome, ..). Les mesures de maîtrise des risques, proposées par l'exploitant et validées par l'Etat, seront actées dans un arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires (APC). Si, dans son étude, l'exploitant démontre sa maîtrise des risques, et que les effets d'un éventuel accident peuvent être circonscrits dans les limites de l'exploitation, il pourra éventuellement être dérogé à l'obligation faite aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un PPI (plan particulier d'intervention), théoriquement obligatoire pour tous les établissements AS.

Le plan particulier d'intervention (PPI) du groupe Solvay testé

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine Rhodia Opérations du groupe Solvay à Melle a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 février 2013. L'État a ensuite rédigé un plan particulier d'intervention (PPI) destiné à prévoir l'organisation des secours en cas d'accident susceptible d'avoir un impact à l'extérieur de l'établissement. L'exercice de grande ampleur, conduit le 10 octobre 2013, pour tester le plan, a permis de valider certaines options et de détecter des points à améliorer. Ainsi, si la mesure de confinement est maintenant comprise par les riverains, le signal sonore d'alerte n'est pas suffisamment audible par ceux situés en bordure du périmètre. Des actions correctives, d'ores et déjà actives, seront testées dans un exercice futur.

Les collectivités territoriales

■ Les contrôles de légalité et budgétaire des collectivités

Le contrôle de légalité, mission régalienne de l'État placée sous la responsabilité du Préfet par l'article 72 de la Constitution, a été exercé sur environ 66 000 actes. En ce domaine, l'action de l'Etat s'exerce de façon complémentaire en termes de contrôle et de conseil aux élus, et une part croissante (32, 23 %) des actes administratifs fait l'objet d'une transmission par voie électronique.

Au titre du contrôle budgétaire, les observations formulées ont eu notamment pour objet de réclamer des annexes obligatoires aux budgets, de signaler un taux de dépenses imprévues supérieur au taux réglementaire de 7,5% et de rappeler les règles présidant à l'octroi de subventions au bénéfice de régions dotées de l'autonomie financière gérant un SPIC ou bien au versement de fonds de concours.

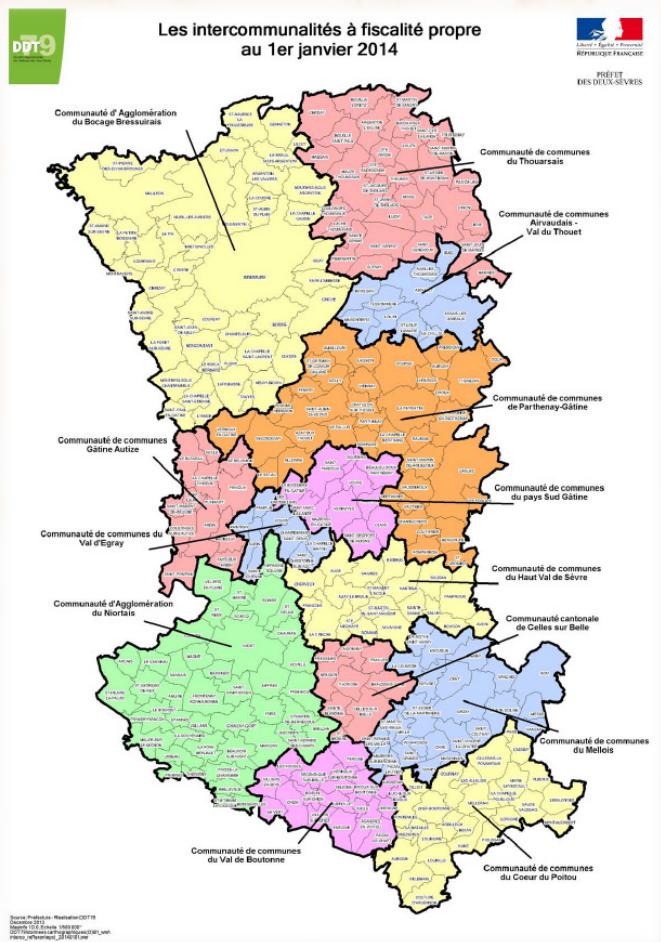
■ La coopération intercommunale

Les travaux entrepris, depuis trois ans, dans le domaine de l'intercommunalité se sont concrétisés par la création, au 1^{er} janvier 2014, de **six nouveaux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** :

- la communauté d'agglomération du Niortais (120 692 habitants) ;
- la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (73 877 habitants) ;
- la communauté de communes Parthenay-Gâtine (39 346 habitants) ;
- la communauté de communes du Haut -Val de Sèvre (31 158 habitants) ;
- la communauté de communes du Thouarsais étendue à quinze communes (37 240 habitants) ;
- la communauté de communes de l'Airvaudais - Val du Thouet (7 223 habitants).

Dans les conditions de droit commun, et au terme d'une nouvelle phase de consultation des communes, a également été créée, à cette même date, la communauté de communes du Mellois (18 835 habitants). La mise en œuvre du **schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** se traduit ainsi par la suppression des discontinuités territoriales, le rattachement à un EPCI à fiscalité propre des quatre dernières communes isolées et la réduction de 25 à 13 du nombre des communautés.

Enfin, **le nombre de structures syndicales**, a été ramené de 148 à 125, essentiellement par des mouvements de regroupement, ce dans le cadre d'une démarche qui va se poursuivre en 2014.





Conclusion

L'année 2013 a été marquée par plusieurs grands chantiers impulsés par le Gouvernement dans le domaine de la bataille pour l'emploi, du soutien aux entreprises, notamment celles en difficulté en raison de la crise, de la modernisation de l'action publique ainsi que de la réorganisation des collectivités territoriales.

La lutte pour l'emploi : première priorité de l'action de l'Etat

La croissance et l'emploi sont les priorités du Gouvernement. L'année 2013 a ainsi été l'année de promotion et de mobilisation de nouveaux dispositifs, composant le Pacte national pour la croissance et l'emploi, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), les contrats de génération et les emplois d'avenir.

Ainsi, les actions de sensibilisation et d'information sur les mesures du pacte ont été multiples et se sont déroulées sur un rythme soutenu tout au long de l'année. La création de 461 emplois d'avenir dans le département, très majoritairement pour des contrats de longue durée (trois ans), en dépassant l'objectif initialement fixé à 400 emplois, souligne la forte implication des services territoriaux de l'Etat et de ses partenaires en matière d'emploi. La rapide montée en puissance du contrat de génération, grâce à la mobilisation des employeurs, en est une autre illustration.

Pourtant, avec un taux de chômage de 8,1% au troisième trimestre 2013, si le département reste le département de la région où le chômage est le plus faible, des signaux demeurent alarmants, concernant l'emploi des seniors ou encore le chômage de longue durée. En 2014, la mobilisation doit donc se poursuivre, en direction notamment des collectivités territoriales, des entreprises et des associations.

2013 : un temps fort de l'évolution de l'organisation territoriale

Au printemps 2013, à l'issue d'une longue concertation et d'une ultime consultation des conseils municipaux et communautaires intéressés, six arrêtés préfectoraux ont permis de faire évoluer la carte de l'intercommunalité à fiscalité propre dans les Deux-Sèvres, faisant passer le nombre d'EPCI de 25 à 13. Cette réforme a fortement mobilisé les services de l'Etat. Les collectivités peuvent continuer de compter sur leur appui en 2014 pour préciser leur périmètre de compétences, traiter des aspects budgétaires et comptables de la réforme.

Disposer de cette nouvelle organisation intercommunale, cohérente avec la cartographie des bassins de vie élaborée par l'INSEE, permettra de renforcer les services publics, de disposer d'intercommunalités plus intégrées, avec une assise financière plus solide et une meilleure capacité à porter des projets sur le territoire.

Cette étape importante de l'évolution de l'organisation territoriale est sans conteste un atout pour les Deux-Sèvres, dont les collectivités ont su se doter.

La poursuite de la modernisation de l'action publique

Le Gouvernement a fait le choix de prioriser la rénovation des modalités de pilotage et de fonctionnement de l'administration déconcentrée, plutôt que de lancer une nouvelle réorganisation.

Dans ce cadre propice au renforcement de l'inter-ministérielle au niveau territorial, la tenue en avril 2013 au musée d'Agesci de Niort, d'un séminaire des cadres de l'Etat placés sous l'autorité du Préfet a été l'occasion de mener une réflexion sur plusieurs thématiques, que sont les ressources humaines, les mutualisations, la coordination des services de l'Etat ainsi que le service aux usagers.

Des propositions opérationnelles, affinées au sein de groupes de travail interministériels créés à cet effet en ont résulté. Les derniers mois de l'année 2013 et les premiers de 2014 permettent d'en tirer les premiers bénéficiaires, avec par exemple l'organisation d'une première session de formations

interministérielles des cadres au management, intégrant la prévention aux risques psychosociaux, ou encore l'engagement d'un audit en vue d'instaurer une adresse postale unique entre préfecture et directions départementales interministérielles.

C'est au travers de cette interministérialité réaffirmée que se concrétise le projet de restructuration immobilière des services de l'Etat, entré dans sa phase opérationnelle, avec l'engagement d'une première phase de travaux en octobre. Ce programme ambitieux de travaux en site occupé vise à constituer, au centre ville de Niort, un pôle administratif structurant, regroupant : Préfecture, DDCSPP, STAP et délégation territoriale de l'ARS, au bénéfice des échanges entre administrations et de la qualité de service aux usagers.

*Document réalisé
par la Préfecture des Deux-Sèvres
en collaboration avec
les services déconcentrés de l'Etat*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Deux-Sèvres